

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**SÉANCE DU 3 MAI 2016**

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique  
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

**Élus présents**

**Maires adjoints**

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

**Conseillers de Paris**

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leïla DIRI.

**Conseillers d'arrondissement**

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND.

**Excusée**

Mme Francine BAVAY-GUILLAUME

*A 19h15, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**M. le Maire :** « Bonjour et bienvenue à tous et à toutes pour cette nouvelle séance du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Une nouvelle Directrice Générale Adjointe des Services, Mme Aude PÉPIN, nous a rejoint. Elle a eu son baptême du feu hier soir car un gros incendie s'est déclaré dans l'arrondissement et a été mobilisée jusque tard dans la nuit. Elle a ainsi pu découvrir les charmes du travail dans une mairie d'arrondissement, aux côtés de M. Luc LEBON et de M. Stéphane MARTINET. Il y a eu beaucoup de dégâts matériels à déplorer mais heureusement pas de victimes humaines.

Nous allons désigner Mme Hélène BIDARD comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? Unanimité. »

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2016**

**M. le Maire :** « Le procès-verbal de notre dernière séance a été diffusé selon les formes habituelles. Y-a-t-il des observations ? Non. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

### **COMMUNICATION SUR LES VŒUX ADOPTÉS PAR LE CICA ET PAR LE CONSEIL DE QUARTIER LÉON BLUM / FOLIE REGNAULT**

**M. le Maire :** « Comme à notre habitude, nous informons le Conseil d'arrondissement des vœux qui ont été adoptés par les différentes instances de démocratie locale. Depuis notre dernière séance, deux vœux ont été adoptés, l'un par le Comité d'Information et de Concertation d'Arrondissement (CICA) qui réunit les élus et l'ensemble des associations de l'arrondissement, et l'autre par le Conseil de quartier Léon Blum / Folie Regnault.

Le CICA a émis le vœu que soit constitué un nouveau conseil, qui s'appellerait le Conseil local de développement durable, pour veiller à la prise en compte du développement durable sur l'arrondissement. Ce vœu a été adopté et sera mis en œuvre.

Le Conseil de quartier Léon Blum / Folie Regnault a émis le vœu d'être associé au projet de réaménagement de la bagagerie et de l'espace-ressource de proximité aux bains-douches du 42 rue Oberkampf. Le projet est particulièrement suivi par M. Michel BILIS au titre de sa délégation. Le Conseil de quartier République / Saint Ambroise est partie prenante de ce projet. Le projet de bagagerie a émané de la commission SolEx (solidarité et lutte contre l'exclusion de l'ensemble des conseils de quartier du 11<sup>ème</sup> arrondissement). Ayant formellement émis le souhait, le Conseil de quartier Léon Blum / Folie Regnault sera officiellement convié aux prochaines réunions organisées sur le sujet. De plus, je propose que M. Michel BILIS transmette l'état de nos travaux

sur cette adresse pour que le conseil de quartier et l'équipe d'animation soient informés en attendant la prochaine réunion.

Mme Nicole SPINNEWEBER souhaite prendre la parole. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Je souhaite simplement intervenir pour indiquer que nous soutenons totalement l'association Onze Mille Potes, créée avec les conseils de quartier, qui effectue avec les bénévoles et d'autres associations un travail remarquable de proximité auprès des sans-abri et des personnes en grande difficulté et en grande précarité. Nous saluons donc leur ténacité et leur investissement sans faille.

Nous réitérons notre demande que la volonté clairement exprimée de l'association d'être associée aux études des projets concernant les bains-douches de la rue Oberkampf soit effectivement respectée ainsi que vous vous en étiez déjà engagé, notamment au cours du Conseil d'arrondissement de mars 2015.

La communication de ce vœu ne fait l'objet d'aucun vote, mais cependant, nous tenons une nouvelle fois à exprimer publiquement notre soutien aux demandes exprimées par cette association. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Nous sommes dans une procédure de communication, il s'agit donc d'une information apportée aux conseillers, relative à des délibérations ou des vœux ne relevant pas de notre initiative, mais qu'il me semble important que chacun puisse en avoir la connaissance. Je rappelle que tout élu a la possibilité de prendre à son compte l'un de ces vœux, de le rédiger à sa façon pour ensuite le déposer afin de l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement et avoir la possibilité d'en débattre. Nous n'avons habituellement pas de débat sur ces communications, néanmoins je pense que tous les élus présents soutiennent et félicitent ce travail.

Pour vous rassurer, l'association Onze Mille Potes, ainsi que le Conseil de quartier République / Saint Ambroise, était présente lors de la réunion organisée avec M. Michel BILIS et les services municipaux centraux concernant l'évolution du dossier. Comme je m'y étais effectivement engagé, l'association est bien partie prenante de ce projet et le sera pour chacune des étapes jusqu'à sa réalisation. »

### **COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL SOUMIS POUR INFORMATION**

**M. le Maire :** « Ces délibérations ne sont pas du ressort de la compétence du Conseil d'arrondissement, mais il nous semble important que l'information soit la plus totale. Parmi les délibérations que nous avons mises en exergue, nous trouvons :

*2016 DASES 81-G Subvention (18.000 euros) et convention avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France (11e)*

Cette structure est très importante dans notre arrondissement. L'occasion m'est donnée pour déplorer la décision prise par la nouvelle équipe régionale, de supprimer le fil d'écoute pour les jeunes victimes de violence et de harcèlement dans les collèges et les lycées. Je trouve cette décision assez désastreuse et regrettable. L'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France héberge ce service. Elle reçoit un certain nombre d'appels chaque jour mais il ne faut

pas faire du quantitatif sur ce genre de sujet car chaque jeune qui trouve une aide est un jeune qui sort d'une situation souvent dramatique.

**2016 DASES 111-G** Subventions (120.000 euros) et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement de 8 actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre de jardins solidaires

Le jardin Marcotte est concerné avec une subvention proposée pour l'association Culture(s) en Herbe(s).

**2016 DASES 128-G** Subventions (390.500 euros) et conventions avec 5 associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle

Dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, la Fondation Jeunesse Feu Vert est un club de prévention avec lequel nous travaillons.

**2016 DASES 140-G** Subvention (6.000 euros) à l'association Recherches et Rencontres (11e)

Le centre médico-psychologique de la rue Popincourt aura une subvention du département de 6.000 euros pour son fonctionnement.

**2016 DASES 143-G** Subventions (80.700 euros) et conventions avec des associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement en direction des personnes âgées

Dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, l'Amicale des personnels retraités de la Mairie et du département de Paris est concernée par une des subventions. »

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

### **ELECTION DU PRÉSIDENT DES DÉBATS CONSACRÉS À L'EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**M. le Maire** : « Le premier point de l'ordre du jour relève de l'examen du compte administratif 2015. Comme vous le savez, la procédure est formelle. Pour respecter la séparation des rôles et pour ne pas me retrouver à la fois chargé d'exécuter ce compte administratif et de proposer son approbation, je vais me retirer pour vous laisser débattre de ce sujet. Je vous propose de passer la présidence à Mme Martine DEBIEUVRE qui organisera le débat sur le compte administratif 2015. »

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

**Mme DEBIEUVRE** : « Je donne la parole à M. Luc LEBON, Adjoint chargé des finances. »

**M. LEBON** : « Merci. L'exercice du vote du compte administratif de l'état spécial du 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris est traditionnel en cette période de l'année. Nous votons le compte administratif 2015, c'est-à-dire l'exécution en 2015 du budget de l'arrondissement, conformément au budget primitif 2015, adopté en novembre 2014, et au budget supplémentaire 2015, adopté en juin 2015.

Comme l'état spécial, le compte administratif se compose de trois enveloppes :

- la dotation de gestion globale qui permet de financer tous les équipements de proximité de l'arrondissement (crèches, écoles, mairie, Maison des associations, conservatoires, espaces verts, etc.)
- la dotation d'animation locale permet de financer les dépenses liées à l'information des habitants, à l'animation culturelle, à la démocratie, ainsi que des travaux urgents dans les équipements de proximité.
- la dotation d'investissement permet de programmer des opérations dans les équipements de proximité ou dans l'espace public.

En 2015, le taux d'exécution de l'état spécial est d'environ 83% et le taux d'engagement est d'environ 87%, taux expliqué par un décalage entre des commandes passées et des commandes payées. Nous sommes un peu en retrait par rapport à la précédente année, mais nous restons sur des taux d'exécution très classiques pour ce type de budget. Je vous remercie. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Y-a-t-il des questions ? Non. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

### **CRÉATION D'UN JARDIN AU 27-35 RUE BRÉGUET (11<sup>e</sup>) : APPROBATION DU PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT ET DU PROGRAMME**

**M. le Maire :** « La délibération suivante est relative à la création d'un jardin rue Bréguet dans le cadre de l'opération majeure d'aménagement de l'îlot Bréguet. Nous sommes amenés aujourd'hui à nous prononcer sur le programme du jardin. Je vais passer la parole à Mme Joëlle MOREL pour présenter cette délibération, et ensuite à M. Jacques LEFORT qui s'est inscrit. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Des étapes importantes ont été franchies ces derniers mois concernant l'aménagement de l'îlot Bréguet, notamment la finalisation de l'acquisition de la villa Marcès par la Ville de Paris, et le démarrage des travaux de réseaux de la villa Marcès cet automne.

Le comité de suivi local de cette opération s'est réuni le 17 février 2016 afin de faire un point d'étape sur l'ensemble du projet, notamment la commercialisation des bureaux et des commerces, l'arrivée de Publicis, le calendrier des travaux et l'aménagement du futur jardin. Je rappelle les objectifs de l'aménagement de l'espace public :

- désenclaver l'îlot Bréguet et améliorer le cadre de vie des habitants
- créer des continuités de cheminement piéton dans le quartier
- développer des continuités végétales dans ce secteur dense du 11<sup>ème</sup> arrondissement
- créer des aménagements paysagers de qualité
- créer un jardin public de 920 m<sup>2</sup>.

J'ajoute aussi quelques mots pour évoquer la concertation. Un dispositif de concertation a été mis en place depuis de nombreuses années :

- mise en place d'un questionnaire de concertation sur l'aménagement du jardin,
- trois réunions publiques ont eu lieu, en juin et octobre 2014, et en mars 2015,
- des marches exploratoires ont été organisées avec les services de la Ville en juillet et octobre 2014,
- des ateliers ont été animés par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour les enfants du centre de loisirs Froment en octobre et décembre 2015.

De plus, un atelier de travail sur plan avec les habitants a été mis en place en octobre 2014, et une séance de travail avec la commission environnement du Conseil des Enfants sur le jardin et les jeux a eu lieu en novembre 2014.

Nous avons donc essayé de toucher l'ensemble des futurs usagers du jardin, et particulièrement les enfants, pour les faire participer à l'élaboration de ce nouvel aménagement.

Je vous rappelle également que le 22 mars dernier, j'ai organisé une réunion avec les services de la DEVE (Direction des espaces verts et de l'environnement) et une délégation des habitants de la villa Marcès concernant le choix des végétaux de la villa.

En tant que présidente de la SEMAEST (Société d'économie mixte d'animation économique au service des territoires), je profite de l'occasion pour partager quelques éléments qui me semblent importants :

- Au 17-19 rue Bréguet, plusieurs aménagements ont été réalisés. Des bureaux livrés en 2015 seront occupés par Publicis à partir de juin 2016. 1800 salariés vont alors travailler sur ce site.
- Les commerces de la SEMAEST sont représentés par une salle de cross-fit, une cave à vin/épicerie fine « La Louve ». Un espace de co-working et un coffee-shop ont été inaugurés le mois dernier. Une boulangerie sera prochainement inaugurée.
- La création de la Maison des pratiques amateurs est prévue pour 2017.

Je ne parlerai pas des logements car cette délibération traite essentiellement du jardin, mais on pourra sans doute en parler prochainement.

Le jardin possède une surface de 920 m<sup>2</sup>. Il sera ouvert 24h/24h. Il ne sera pas clôturé et sera composé de plusieurs espaces :

- un espace de 145 m<sup>2</sup> ludique avec des jeux séparés pour les petits et les grands. Les jeux seront installés au fond, vers la villa Marcès.
- Une pelouse arborée d'une quinzaine d'arbres avec des éléments favorables à la biodiversité sur 325 m<sup>2</sup>.
- un merlon forestier sera créé avec un sol bombé pour donner du volume et pour créer un sentiment de sécurité et le maintien d'une perméabilité visuelle entre le jardin et la liaison piétonne.

Il n'y aura pas de jardin partagé sur cette parcelle compte tenu de la préférence des habitants pour des jeux à destination des enfants.

Par ce jardin de 900 m<sup>2</sup>, ce sera un véritable jardin public qui s'intégrera à cette parcelle et qui aura une véritable liaison piétonne pour relier les différents espaces. Les masses arborées pourront donner un certain volume au bâti. Je souhaite également que cette parcelle puisse permettre de renforcer la biodiversité dans notre arrondissement qui compte peu d'espaces verts. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup Mme MOREL, vous avez dit l'essentiel sur cette très belle opération dans le cadre du réaménagement d'ensemble de l'îlot Bréguet. Vous avez la parole M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. Ce projet est effectivement un projet intéressant, auquel nous, élus de la Droite et du Centre, apportons énormément d'attention. Ce projet a effectivement fait l'objet d'une réunion de concertation avec des riverains le 22 mars dernier. Je crois savoir qu'ils en sont sortis assez déçus, pour deux raisons :

- Le projet ne préserve pas les arbres qu'ils avaient eux-mêmes plantés, notamment les rosiers. Un peu d'amertume est ressorti du fait que les services de la Ville n'ont pas pris soin suffisamment en amont de l'opération d'arrachage, de les avertir, de recueillir leurs avis et éventuellement de trouver des solutions alternatives préservant ces arbres en pleine terre.
- La voie sera bétonnée alors qu'elle n'aura vocation à accueillir que des piétons. Est-il bien nécessaire de se priver d'une surface végétale supplémentaire dans l'arrondissement ?

Vous avez parlé de désenclavement, Mme MOREL. Pourtant, les accès qui permettraient de joindre la rue du Chemin Vert à la rue Bréguet seront fermés puisqu'il y a des grilles. Le désenclavement n'est donc pas vraiment celui que l'on aurait pu espérer. La fréquentation de ce jardin ne pourra en être que plus confidentielle et ce serait dommage. »

**M. le Maire** : « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE** : « Cette création de jardin au 27-35 rue Bréguet, sur la parcelle acquise par la Ville de Paris il y a quelques années, est un projet d'ensemble que M. le Maire et moi-même suivons avec attention depuis des années. J'associe à mes propos Mme Dominique KIELEMOËS qui avait la délégation des espaces verts sous la précédente mandature et qui a vu surgir ce projet de jardin. Ce projet a toute sa nécessité compte tenu de la densité de notre arrondissement que nous rappelons souvent dans nos interventions.

Ces deux délibérations constituent un moment important qui témoigne d'abord de la prise en compte de plusieurs années de concertation et de suggestions de la part d'habitants du 11<sup>ème</sup> arrondissement, notamment des riverains de la villa Marcès. Plus que jamais, je crois que le choix issu d'une concertation qui a conduit à ce que nos concitoyennes et nos concitoyens du 11<sup>ème</sup> arrondissement fassent le choix, parmi trois hypothèses, d'un jardin traversant a dû s'imposer assez naturellement. Cette idée de jardin traversant permet qu'il soit un jardin partagé par le plus grand nombre. D'autres hypothèses n'auraient pas abouti à ce que le jardin soit ouvert sur la rue Bréguet.

J'ai entendu M. Jacques LEFORT clamer son amour des roses, pas forcément quand elles sont au poing, mais je prends note du souci de la préservation des rosiers. Fort heureusement, ce ne sont pas des arbres et nous savons la capacité à prendre vigueur très rapidement de ceux qui seront replantés. Je laisserais le soin à Mme Joëlle MOREL de revenir sur ce point.

Ayons toujours à l'esprit qu'il y a des riverains dans cette villa Marcès qui voudront évidemment pouvoir profiter au mieux de cette voie rénovée (M. Florent HUBERT connaît le sujet par cœur), avec le souci que la tranquillité de celles et ceux qui habitent en proximité soit préservée au mieux. »

**M. le Maire** : « Merci. Souhaitez-vous ajouter quelques éléments Mme Joëlle MOREL ? »

**Mme MOREL** : « Il est vrai que les habitants de la villa Marcès sont particulièrement vigilants par rapport aux végétaux et cela est positif. Suite à cette réunion, j'ai organisé avec eux une autre réunion le 22 mars dernier afin qu'on prenne en compte plus précisément l'ensemble de leurs propositions et qu'ils participent très activement au choix des végétaux qui seront installés sur cette future villa Marcès. Par exemple, je peux vous assurer que les pieds de vigne seront préservés. »

**M. le Maire** : « Ce ne sont pas des arbres non plus, mais il est important de les préserver aussi. M. Jacques LEFORT redemande la parole. »

**M. LEFORT** : « Sur la base des éléments que nous venons d'entendre, nous allons votons ces deux délibérations. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Pour que chacun soit pleinement conscient de l'opération qui est en cours, je rappelle que ce jardin n'existe pas car des immeubles y étaient construits auparavant. Plus de 900 m<sup>2</sup> sont donc conquis sur des espaces qui étaient artificiels. C'est pourquoi on ne peut pas laisser dire qu'une voie bétonnée serait créée dans le jardin. L'aménagement doit se faire en respectant évidemment les règles d'accessibilité, en particulier pour les pompiers en cas de besoin d'intervention. C'est important, on le voit tous les jours dans une ville dense comme Paris. Il ne s'agit en aucun cas de bétonner un terrain, il faut que chacun ait bien en tête la bonne réalisation des choses : ce sont bien 920 m<sup>2</sup> de jardin qui vont être créés à cet endroit. Maintenant que chacun est pleinement informé, je vous propose de passer au vote de la délibération 11201613 : Création d'un jardin au 27/35 rue Bréguet (11<sup>e</sup>) - Approbation du principe d'aménagement et du programme.

Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

### **ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT**

#### **2016 DEVE 27 Création d'un jardin au 27/35 rue Bréguet (11<sup>e</sup>) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives**

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**LOGEMENT ET HABITAT****2016 DLH 121 Réalisation 5/7 rue Faidherbe (11<sup>e</sup>) d'un programme de 13 logements PLS par la RIVP**

**M. le Maire** : « M. Bastien RECHER va prendre la parole pour parler des nouvelles étapes dans la réalisation d'un programme de 13 logements au 5 - 7 rue Faidherbe. Mme Nicole SPINNEWEBER s'est inscrite pour intervenir. »

**M. RECHER** : « Merci M. le Maire. Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde satisfaction de voir cette délibération arriver enfin. Au début de la mandature, il s'agissait de l'un des dossiers les plus brûlants auquel nous avons dû faire face : un projet de vente à la découpe était prévu sur cet immeuble, entraînant une mécanique d'exclusion et d'évictions des locataires les plus fragiles qui ne peuvent acheter au prix du marché les logements qu'ils occupent sur le moment. Avec le Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement et l'adjoint à la Maire de Paris chargé du logement, M. Ian BROSSAT, dans le cadre d'un comité parisien de suivi des ventes à la découpe, nous avons pu étudier les meilleures possibilités pour maintenir les locataires qui le souhaitent dans cet immeuble et faire en sorte que les mécanismes d'éviction cessent dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement face à cette logique privée.

Aujourd'hui nous sommes dans une situation où le propriétaire de l'immeuble (qui est un institutionnel) a vendu ses immeubles à la Mairie de Paris, qui sont repris par la RIVP. Nous avons 13 logements conventionnés PLS par la RIVP qui vont permettre le maintien des propriétaires actuels dans les lieux, avec des loyers qui seront équivalents à ceux versés auparavant par ces locataires.

Je ressens donc une forte satisfaction de voir que dans le diffus, dans les endroits « les plus chers », d'un point de vue immobilier, de l'arrondissement, nous avons la capacité de conventionner et de maintenir dans les lieux les populations qui vivent dans ces endroits. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Merci M. le Maire. Nous souhaitons régulièrement la création de logements sociaux de type PLS afin d'offrir aux ménages de classe moyenne la possibilité de se loger à Paris, d'y travailler et d'y élever leurs enfants. Nous devrions donc nous réjouir de ce qui est présenté comme la réalisation d'un programme de 13 logements PLS par la RIVP.

Or, à y regarder de plus près, de quoi s'agit-il ? Au Conseil d'arrondissement de juin 2014, M. le Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement a émis le vœu que la Ville de Paris préempte directement, ou via un bailleur proche de la Ville de Paris, une vingtaine de logements dans un immeuble mis en vente à la découpe par un investisseur institutionnel. Faute d'informations sur le coût de l'opération et sur la situation financière des locataires concernés, éléments nécessaires pour apprécier la pertinence économique et sociale du projet, nous nous étions abstenus.

Une nouvelle fois, nous manquons d'information pour apprécier le bien fondé de cette demande. Il s'agit d'une opération de gré à gré entre le propriétaire et la RIVP. Quelle avait été l'estimation de prix par le juge des domaines ? Quelle est la situation financière et patrimoniale des locataires concernés ? Sont-ils déjà protégés par la loi ALUR (*Accès au Logement et Urbanisme Rénové*) ? Ont-ils fait une demande de logement social ? Cette opération a été réalisée sur la base d'un prix élevé, à

savoir 6.078 euros le mètre carré occupé, pour du logement social. C'est donc très au-delà de l'objectif de 4.000 euros que se fixe la Ville de Paris.

De surcroît, cet investissement très lourd ne crée aucun logement social disponible. Sur la base d'un taux de rotation de l'ordre de 4%, il faudrait 25 ans pour que ces logements soient réellement proposés aux personnes légitimement en attente d'un logement social. On peut s'interroger sur le bon usage des deniers publics dans ces conditions.

Par ailleurs, cette opération de postemption met en lumière les effets pervers de cette procédure qui pénalise les familles qui ont acheté leur appartement sur la base d'un prix plus élevé, en s'endettant sur vingt ans, sans être avertis du projet de la Ville de Paris et qui se trouvent de facto bloqués par la baisse de la valeur de leur investissement.

Nous sommes favorables à la création de logements sociaux, et particulièrement pour un équilibre entre les logements très sociaux et ceux de la catégorie PLS afin de préserver la mixité sociale. Mais cette opération n'est, pour le moment, que purement statistique, sauf à nous démontrer que les locataires relèvent objectivement du statut PLS. De surcroît, elle mobilise des fonds publics via les bailleurs sociaux très importants et pénalise financièrement ces derniers au détriment de l'entretien et de l'amélioration du parc existant. Pour ces raisons, nous nous abstenons. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Il s'agit de la première délibération concernant cette adresse. Nous avons déjà eu plusieurs fois ce débat à travers des vœux, et visiblement, le débat ne permet pas d'avancer car ce sont toujours les mêmes arguments qui sont avancés. L'argument de la baisse de la valeur des appartements, pour ceux qui ont pu acheter leur appartement lorsque l'assureur Allianz a vendu à la découpe, ne tient pas. Cet argument n'a jamais été vérifié nulle part dans Paris. A Paris, nous avons une difficulté qui est inverse : la hausse continue de la valeur du mètre carré que rien ne vient contrecarrer. Bien sûr, nous développons une politique globale à l'échelle de Paris pour essayer de faire en sorte que les prix n'augmentent plus, car ils sont délirants. Mais ce n'est pas l'achat de quelques appartements dans un immeuble qui va faire baisser la valeur des autres appartements dans cet immeuble. Ce qui définit la valeur de ces appartements, ce sont leur surface, la proximité du métro, dans un des quartiers les plus recherchés du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Ensuite, avoir dans la copropriété un bailleur qui paye « rubis sur l'ongle », qui ne laissera jamais traîner des factures et qui ne mettra pas le syndic de copropriété en difficulté, est en réalité un avantage.

Enfin, au-delà du mythe des classes moyennes que vous entretenez sans jamais nous expliquer ce à quoi elles correspondent, Mme SPINNEWEBER, qu'aurions-nous dû faire ? Rien ? Laisser un certain nombre de familles qui doivent quitter leur quartier et leur appartement dans lequel elles ont vécu ces dernières années ? Est-ce la politique du logement que vous souhaitez nous voir mener ? Laisser faire la main invisible du marché qui règle tellement bien les choses que, si on laisse faire, Paris sera réservée à une infime partie de la population ? Nous n'avons pas fait ce choix. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE** : « Je souhaite intervenir brièvement pour rappeler l'historique de ce dossier, ce que M. Adrien TIBERTI vient de faire. Sous la précédente mandature, la municipalité a été

confrontée à une demande forte d'un certain nombre d'habitants de notre arrondissement, de vouloir tout simplement continuer à habiter dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Comme nous étions confrontés à une situation très classique de vente à la découpe par un assureur, cette interpellation a amené la municipalité du 11<sup>ème</sup> arrondissement, avec le soutien actif et l'engagement du Maire de Paris de l'époque et de l'actuelle Maire de Paris, à trouver une solution extrêmement dynamique qui vise à préserver tous les intérêts, et notamment ceux des copropriétaires.

Dans ce dossier, et j'interpelle un peu les élus de l'opposition, je pense que s'ils avaient été à notre place, ils auraient fait exactement la même chose. Je n'ose imaginer un seul instant qu'ils aient pu être insensibles à des habitants du 11<sup>ème</sup> arrondissement qui, confrontés à la vente à la découpe de leur appartement, étaient obligés de partir car ils étaient dans l'incapacité de pouvoir acheter leur logement. Pour certains, je ne les citerai pas pour ne pas les gêner, ce sont des acteurs économiques actifs de notre arrondissement, notamment des commerçants. J'en connais au moins un, et M. le Maire vous devez savoir à qui je fais référence.

A l'arrivée, nous allons nous trouver avec un beau projet à cette adresse de mixité sociale, sujet porté au cœur du projet municipal, de la Mairie de Paris et de la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Je voudrais dire aux copropriétaires : n'ayez pas peur car vous allez vous retrouver dans la même situation de toute construction neuve d'un immeuble dans la plupart des secteurs du 11<sup>ème</sup> arrondissement où il y a un déficit de logements sociaux et où, pour toute opération supérieure à 800 m<sup>2</sup>, l'objectif de 25% de construction de logements sociaux est passé à 30%. Les élus ici présents qui ont quelques années d'expérience peuvent en témoigner : il n'y a aucun problème dans ces immeubles, et ils sont nombreux dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, où cohabitent des locataires dont les logements sont gérés parallèlement par un bailleur social et par des copropriétaires. Je souhaite vraiment vous persuader, à travers mon propos qui est un propos d'expérience, que vous allez vous retrouver dans la situation la plus classique qui existe dans notre arrondissement. Vous verrez, la mixité sociale sera servie, des habitants du 11<sup>ème</sup> auront pu continuer à habiter l'arrondissement qu'ils aiment, et à l'arrivée, nous n'aurons que des satisfactions. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Bastien RECHER va apporter quelques éléments de réponse complémentaires. »

**M. RECHER** : « Mon collègue Patrick BLOCHE a dit l'essentiel : nous sommes dans une situation normale de bonne cohabitation. Je pense à cet immeuble de la rue de Charonne que nous avons inauguré récemment où règne une bonne cohabitation entre du parc privé et du parc social. C'est notre véritable objectif à Paris. Nous avons en effet échangé à plusieurs reprises sur la question de la valeur et de la perte de valeur et cet argument ne tient pas.

J'aimerais revenir sur plusieurs éléments avancés par Mme Nicole SPINNEWEBER, dont je connais l'intérêt pour la question dû à sa participation à la commission de désignation de logements sociaux du 11<sup>ème</sup> arrondissement, et sa sensibilité à la question des demandeurs de logements sociaux dans l'arrondissement.

Je ne comprends pas pourquoi, systématiquement, à chaque délibération, vous n'êtes jamais satisfaits du projet : il faudrait du logement social (on est à 12,7% de logement social au début de la mandature) mais à chaque fois, ce n'est jamais au bon endroit ou il n'y a jamais les bonnes conditions. De plus, vous êtes en désaccord par rapport à des objectifs, régionaux ou ceux d'autres maires de votre sensibilité politique. Donc je ne comprends vraiment pas votre opposition quasi systématique ou vos abstentions sur ce sujet.

Vous nous faites systématiquement le procès du PLS. Nous avons une profonde divergence sur la question de l'adaptation du PLS à certains publics, mais cette opération précise est une opération 100% PLS : elle est adaptée aux locataires vivant dans les lieux.

Cette ambiguïté qui plane sur le fait que les locataires maintenus dans les lieux dans ce cadre seraient des personnes qui bénéficieraient indûment d'un logement social, n'a pas lieu d'être. S'il s'agit de logements PLS, c'est justement parce qu'ils font partie de ces fameuses classes moyennes parisiennes que vous prétendez défendre, qui veulent se maintenir et qui rentrent dans la catégorie du PLS dans le cadre de leurs revenus (42.000 euros par an). Toutes ces personnes verront leur demande régularisée au moment où l'attribution définitive se fera.

M. Patrick BLOCHE l'a évoqué avec la question des ventes à la découpe sous la précédente mandature, nous avons mis en place des outils efficaces qui permettent le maintien des habitants dans les lieux. De plus, je pense que nous aurons de moins en moins besoin d'intervenir : au cours des discussions que nous avons pu avoir avec le propriétaire institutionnel, nous avons pu observer qu'il y a un changement, même de leur part, de paradigme sur la question de la sécurité de leurs propres placements, surtout pour des assureurs. En plus, nous avons la fin d'un modèle de prédation libérale chez les institutionnels en cette matière.

Je suis très content qu'en cette période instable, nous ayons pu mettre en place des mécanismes pouvant éviter les évictions que nous avons pu constater auparavant, et que nous puissions aborder la suite avec sérénité, c'est-à-dire le maintien dans les lieux d'une population variée dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. »

**M. le Maire** : « Mme Nicole SPINNEWEBER souhaite répondre à M. RECHER. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Je trouve cette réponse un peu caricaturale. D'abord, nous ne nous opposons pas systématiquement à la création de logements sociaux, il faut remettre les choses à leur place. Dans le cas de figure qui se présente, nous sommes en présence d'une postemption : des personnes se sont trouvées acquéreurs dans le cadre d'une vente à la découpe. Je connais bien le système des ventes à la découpe, je sais que cela crée par moment des situations de malheur pour les locataires en place. Je ne suis toutefois pas persuadée que dans cette opération nous étions dans ces cas de misérabilisme : l'immeuble est récent, avec un prix de loyer très élevé ; les gens qui étaient sur place n'étaient pas en énorme difficulté. Je ne vais pas discuter sur ce point.

Par contre, quand on laisse, sans transparence, des gens acheter à un certain prix et qu'au même moment on fait une opération de préemption qui s'avère être à un autre prix, je trouve qu'il y a une injustice et une espèce de spoliation. Même si cela se passe en deux temps, je comprends qu'il y ait une certaine exaspération pour celui qui s'est engagé avec un crédit sur vingt ans. Il faut avoir en tête que l'achat d'une résidence principale représente l'investissement de toute une vie. Quand on s'engage sur un prêt de vingt ans, on soupèse longuement si on achète à 6.000, 8.000 ou 10.000 euros. Il n'y a pas de raison pour qu'on découvre du jour au lendemain, sans aucune transparence (mais ce n'est pas forcément la Mairie qui est en cause, Allianz n'a pas été clair sur cette affaire), qu'une postemption sera mise en place. Il s'agit d'une technique qui est très compliquée à supporter par les acquéreurs qui découvrent que d'autres achètent à un prix différent et c'est inadmissible. Il s'agit d'une véritable spoliation pour ces quelques acquéreurs qui n'ont volé personne en engageant leurs économies et leurs revenus futurs pour héberger leur famille.

Nous sommes tout à fait favorables à la création de PLS, nous l'avons toujours dit et nous le répétons toujours. Par contre, acheter et préempter à ce prix pour créer des logements sociaux, je maintiens qu'il s'agit de tarifs très élevés pour les deniers publics, surtout lorsqu'on s'aperçoit que les logements sont occupés et qu'ils ne seront pas mis à la disposition de partenaires qui attendent des logements sociaux. Il aurait été utile, et cela nous aurait bien aidés dans la décision, de connaître la situation personnelle des locataires en place. Si l'on nous avait dit que tel locataire avait telle situation et relève véritablement du logement social et est incapable de travailler autrement, on aurait pu vous écouter très généreusement et on aurait compris. Pour le moment, nous n'avons jamais eu de réponse sur ce plan. Il s'agit d'un des aspects les plus importants. Il ne faut pas toujours caricaturer les choses. On pose des questions, on n'a pas de réponses et on répond en conséquence. »

**M. le Maire** : « Avant de passer au vote, je souhaiterais dire que j'entends la position de chacun mais il faut se rappeler de la situation qu'a connue l'arrondissement. Il y a quelques années seulement, le 39 rue de Montreuil a été l'un des lieux qui a fait prendre conscience de la réalité des ventes à la découpe dans la capitale. Cette adresse a été très médiatisée car des personnes ont vécu des situations dramatiques ; elles se sont retrouvées à la rue du jour au lendemain, alors qu'elles habitaient dans un logement et payaient un loyer. Et suite à une décision d'investisseurs, leur logement était vendu à la découpe, et cela avec le couteau sous la gorge : du jour au lendemain, elles se voient mises en demeure par leur nouveau propriétaire d'acquiescer le logement au prix fort. A partir de là, la Ville a pris des dispositions pour se doter d'outils qui permettent d'éviter ces situations familiales et personnelles dramatiques.

M. Patrick BLOCHE et M. Bastien RECHER ont rappelé l'historique de ce projet. Il a été initié sous la précédente mandature. Nous avons d'ailleurs tous fait campagne en le citant comme étant l'un des exemples même de la mixité que nous voulons garantir dans notre arrondissement, et de la vente à la découpe que nous refusons systématiquement car des drames personnels et familiaux sont en jeu. De plus, dans le contexte du marché de l'immobilier actuel, notre obsession est de faire en sorte que les Parisiens qui habitent Paris puissent rester vivre dans la capitale. Les personnes qui payent un loyer de 22 ou 24 euros par mètre carré dans cet immeuble n'ont pas les capacités d'épargne qui leur permettent de s'endetter pour acheter leur appartement à des prix trop élevés pour eux, ou de partir et investir dans un autre logement. Notre devoir est de garder ces foyers dans cet immeuble où ils habitent depuis fort longtemps. Grâce à notre action, ils vont pouvoir y rester et c'est notre plus grande fierté. Cela se fera dans la mixité car notre ville est ainsi faite, avec des pauvres, des riches, des agents publics, des employés du privé, des demandeurs d'emploi, ... La ville fonctionne bien grâce à cette mixité. Nous sommes très attachés au maintien de cette mixité. Ce projet le propose très concrètement, et c'est pourquoi je vous invite à l'adopter.

Nous allons passer au vote. L'opposition s'abstient. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**AFFAIRES SCOLAIRES****2016 DASCO 57 Subventions (1.759.519,14 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN** : « Merci M. le Maire, chers collègues. Le projet est relatif à l'attribution de subventions pour un montant total de 1.759.519,14 euros et à la signature de conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE (aménagement des rythmes éducatifs).

Le dispositif d'aménagement des rythmes éducatifs existant depuis la rentrée 2013 a confirmé, lors de sa seconde année, sa bonne insertion dans le fonctionnement des écoles. Ce dispositif juridique est reconduit pour la rentrée 2016, date à laquelle sera également adopté le nouveau projet éducatif territorial (PEDT).

Ainsi, le marché public, d'une durée d'un an reconductible, sera prolongé une troisième et dernière année pour la plupart des titulaires ayant reçu une commande pour l'année 2014/2015. Cette reconduction s'appuie sur une campagne d'évaluation menée au printemps, et un suivi rigoureux des ateliers tout au long de l'année. Les prestataires qui n'ont pas donné satisfaction seront remplacés en faisant prioritairement appel à d'autres titulaires du marché. Les ateliers assurés par la Direction des Affaires Culturelles, la Direction de la Jeunesse et des Sports, et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris seront reconduits, au terme d'un processus d'évaluation identique.

Le nouvel appel à projets a été lancé le 6 janvier, et les propositions ont été reçues jusqu'au 3 février. Chaque proposition d'atelier a fait l'objet, d'une part, d'une analyse pédagogique approfondie menée par les services de la Direction des Affaires Scolaires, de la Direction des Affaires Culturelles ou de la Direction de la Jeunesse et des Sports ; et, d'autre part, d'un examen administratif, juridique et financier permettant d'évaluer la fiabilité des structures ayant présenté un projet. C'est au vu de ces éléments que les commissions d'arrondissements, réunissant représentants des élus de chaque arrondissement et services de la Ville, ont émis un avis d'opportunité.

Il vous est donc aujourd'hui proposé d'attribuer, pour mettre en œuvre 491 ateliers dans les écoles de Paris, une subvention aux 155 organismes. Il vous est également demandé d'autoriser la Maire de Paris à signer, avec chaque organisme bénéficiaire d'une subvention, une convention annuelle d'objectifs. Les associations suivantes siègent dans le 11<sup>e</sup> arrondissement :

- ABC Bouvines (4.140 €)
- Adebrasil (7.000 €)
- Arco Iris (35.893,89 €)
- Atelier des Moineaux (8.280 €)
- Compagnie Gazelle (3.731,50 €)
- Coopérative de Rue et de Cirque (26.640 €)
- Kakophonie (2.278 €)
- L'Atelier Créatif (7.990 €)

- L'Oiseau à Lunettes (3.000 €)
- Musicréation (4.400 €)
- Poudre de Sourire (4.320 €)

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Il s'agit d'une délibération importante pour permettre à nos écoles et à nos périscolaires de fonctionner. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Vous connaissez tout l'amour que nous portons à cette réforme des rythmes scolaires. En l'occurrence, les ateliers périscolaires font partie intégrante de cette réforme. Ce soir, nous allons voter une délibération qui alloue un budget colossal à ces ateliers. Il aurait été agréable d'obtenir quelques précisions, notamment sur l'attribution des ateliers aux écoles du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Il ne me paraît pas que ce point figure dans les documents que nous avons reçus.

Le budget est tout à fait colossal : 200 millions d'euros de budget de fonctionnement annuel à l'échelle de Paris, dont 155 millions d'euros de masse salariale, ce qui représente 15 000 adultes. Le sujet doit être contrôlé et peut-être harmonisé. Des propositions sont en train d'être émises par des élus de la Droite et de la majorité de la mairie centrale. Mais j'attirerai toute votre attention sur un point particulier parmi ces propositions : la sécurité des enfants. Un manque de contrôle des animateurs et des agents accompagnateurs a été pointé du doigt : leur passé n'a pas été vérifié dans les fichiers des délinquants sexuels pour la moitié d'entre eux. C'est l'un des points qui nous préoccupe et nous aurions aimé que ce soit aussi un sujet de préoccupation pour la Ville de Paris.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous allons nous abstenir sur cette délibération. »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Sept associations du 11<sup>ème</sup> arrondissement reçoivent des subventions pour animer des ateliers. Cinq associations reçoivent des subventions entre 2.000 et 4.000 euros. Le groupe écologiste pose la question de la pertinence de multiplier les associations et donc de multiplier l'instruction et le suivi des dossiers pour des montants si faibles.

Deux associations reçoivent des montants particulièrement importants : Arco Iris subventionné pour 35.000 euros, et Coopérative de Rue et de Cirque, pour 26.000 euros. Ces deux associations animent plusieurs ateliers, il est donc important d'avoir plus de visibilité sur le contenu des ateliers (qualité, nombre d'ateliers dans les écoles).

L'ensemble des ateliers subventionnés sont essentiellement artistiques : musicaux, chorégraphiques, théâtraux, plastiques, cinématographiques. Deux d'entre eux interviennent sur la sensibilisation et sur la citoyenneté, mais aucun n'intervient sur des thématiques environnementales ou sur la végétalisation dans les écoles. Cette dimension est pourtant un domaine sur lequel il serait important de sensibiliser les enfants. Le groupe écologiste souhaite donc plus de diversité dans les ateliers proposés aux enfants.

Au-delà de ces remarques très locales, et du manque de visibilité de l'ensemble des ateliers et des associations qui interviennent dans les différentes écoles, je souhaite réaffirmer trois principes. Les ARE doivent :

- respecter le rythme de l'enfant,
- travailler à la cohérence éducative,

- élaborer un projet éducatif et territorial pédagogique renforcé et évolutif dans chacun des établissements scolaires.

Ces trois principes doivent s'élaborer grâce à la volonté de co-construction entre tous les acteurs de la communauté éducative. La mobilisation et la participation de tous les acteurs est primordiale. Pour les Ecologistes, le périscolaire est avant tout un temps de respiration dont le caractère ludique constitue un élément essentiel.

Les Ecologistes souhaitent donc :

- beaucoup plus d'expérimentations, en particulier sur les logiques d'appels d'offres par établissement,
- explorer la liberté d'action pédagogique que donne ce temps particulier des ARE,
- développer une gouvernance plus décentralisée.

Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Une nouvelle fois, la Droite s'est permis de critiquer les ARE. Il va encore falloir faire un rappel historique. Le point de départ de la réforme des rythmes scolaires est lié à la suppression sèche de trois heures d'enseignement, donc la fermeture des écoles le samedi matin, par votre ami, le ministre Xavier Darcos. En 2008, il pensait que la meilleure chose à faire pour améliorer l'éducation des jeunes de ce pays était qu'il y ait moins d'école. La création des ateliers périscolaires n'a pas pour autant trouvé grâce aux yeux des Communistes. Je profite de cette délibération pour rappeler l'opposition du groupe à l'ARE.

Confrontée à la nécessité d'appliquer cette réforme nationale, la Ville de Paris a fait des choix et, pour beaucoup, nous les soutenons. La Mission d'information et d'évaluation (MIE) vient de rendre son rapport, adopté à l'unanimité, qui reprend un certain nombre des préconisations du groupe communiste depuis le début comme la professionnalisation des animateurs et la création d'une véritable filière d'animation. Le plan de déprécarisation des animateurs a permis d'en faire, pour beaucoup d'entre eux, de véritables agents de la Ville de Paris, même s'il y a encore beaucoup de chose à faire, notamment d'exercer à temps plein pour tous ceux qui le souhaitent.

Mme Joëlle MOREL a abordé la question du rapport aux associations. Avec le caractère récurrent de l'ARE et les lourdeurs administratives, dans quelle mesure le recours important aux associations ne risque-t-il pas de les transformer en simple prestataires de service de la Ville et de les éloigner de leur but de création originale basée autour des projets éducatifs et artistiques ?

Il reste encore beaucoup de questions et beaucoup de contraintes, la principale étant la contrainte budgétaire. Je vous rappelle que l'Etat a imposé cette réforme aux communes au moment où les dotations globales de fonctionnement commençaient à baisser drastiquement. L'effet ciseaux est terrible pour nos collectivités. Il est injuste car notre collectivité, la Ville de Paris, s'est engagée pleinement dans cette réforme et voit toujours ses dotations en baisse. »

**M. le Maire** : « Merci. Un membre éminent de notre assemblée faisait partie de cette Mission d'Information et d'Evaluation (MIE), c'est M. Philippe DUCLOUX. Je lui passe la parole. »

**M. DUCLOUX** : « Merci M. le Maire de me donner la parole sur ce sujet et sur les propos de Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN qui a vraiment bien ciblé la problématique du 11<sup>ème</sup> arrondissement à travers les associations qui participent à l'aménagement des rythmes éducatifs.

Comme M. Adrien TIBERTI l'a rappelé à l'instant, cette réforme a été difficile à mettre en place. De nombreux débats ont eu lieu, y compris dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, notamment dans le gymnase Japy. Mais la volonté politique du Maire de Paris à l'époque, de sa première adjointe Mme Anne HIDALGO et de Mme Colombe BROSSEL chargée des affaires scolaires, fut de vouloir répondre à la demande du gouvernement avec la mise en place de cette réforme. Cette réforme a été énormément contestée, y compris par certains groupes de la majorité. En 2016, la MIE portait plus globalement sur la politique du périscolaire à Paris, sur laquelle nous avons travaillé et passé des auditions (enseignants, élus, syndicats, parents, associations, collectivités) pendant six mois.

M. TIBERTI l'a expliqué, cette MIE a eu un vote le 15 avril dernier, comme à chaque fin de mission. Ce fut ma 6<sup>ème</sup> MIE depuis 2008. Nous avons voté à l'unanimité le rapport et 50 préconisations. Je rappelle à notre assemblée que cette MIE avait été demandée par le groupe Les Républicains à l'Hôtel de Ville afin de faire un bilan de la politique du périscolaire à Paris. Le fait que l'ensemble de tous les groupes politiques ait voté le rapport et ses préconisations montre que le travail que nous avons mené a permis d'aller dans le sens de l'intérêt général. Pour répondre aux questions de M. Jacques LEFORT, les groupes de la majorité ont repris un certain nombre de propositions qui vont dans le sens de vos propos, car elles allaient dans le sens de l'intérêt général. Et pour revenir sur votre remarque, il y a eu un cas dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement et il ne faut pas généraliser. On sait parfois où mène la généralisation à partir de cas particuliers.

Il s'agit d'un travail important. Ce qui est assez révélateur et symptomatique, c'est qu'aujourd'hui, toutes les enquêtes louent la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs, sur l'aspect quantitatif, même si une certaine presse indique qu'il y a trop d'associations. Mais il n'y en aura jamais trop ; à l'époque, on nous reprochait de ne pas en avoir assez. Aujourd'hui, il y en a trop et c'est très bien car nous passons à la deuxième phase, la phase qualitative à travers les associations retenues.

M. TIBERTI a également précisé que la professionnalisation du secteur de l'animation est un élément important pour les salariés et également pour la qualité du service public rendu, au moment de l'aménagement des rythmes éducatifs, de la pause méridienne et le soir (études, goûters). Le principe même de cette réforme était d'adapter la journée au rythme biologique de l'enfant. Cela a été critiqué mais aujourd'hui on voit que cela s'améliore. Même ce n'est pas parfait, le travail qui continue d'être mené par toutes et tous va dans un seul sens, celui de l'intérêt de l'enfant qui fréquente les écoles parisiennes, notamment dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Je voudrais aussi profiter de cette prise de parole pour remercier toutes celles et tous ceux qui font que cela fonctionne au quotidien. Nous avons eu quelques difficultés à une époque avec les directrices et les directeurs d'école ; là aussi, nous avons formulé des préconisations pour que tout le monde puisse travailler ensemble et que cette réforme se passe de mieux en mieux. Il faut savoir qu'aujourd'hui le président de cette mission et la rapporteure, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, ont remis officiellement ce rapport à la Maire de Paris Mme Anne HIDALGO, et nous débattons de ce sujet important le 17 mai prochain au Conseil de Paris. La Ville de Paris a fait un effort considérable à ce sujet. M. LEFORT, vous évoquiez les questions financières : il y a l'effort politique de la Ville de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales et l'effort du gouvernement avec le fond d'amorçage. Il y a également la volonté de faire en sorte que ce soit quelque chose de fondamental à Paris, ce qui n'est pas du tout le cas à Marseille. Je rappelle que les activités de l'ARE sont gratuites à Paris, dans un souci d'égalité pour tous les enfants qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires parisiennes. Aujourd'hui, le taux de fréquentation tourne entre 80 et 90 %, comme le taux de satisfaction.

Il s'agit d'une belle réforme. Le 11<sup>ème</sup> arrondissement va maintenant pouvoir poser sa pierre à travers les associations. C'était une belle mission et un gros travail mais l'objectif était de pouvoir faire ces 50 préconisations dans la politique périscolaire de la Ville de Paris, qui est une politique exemplaire à mes yeux. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Jacques LEFORT a redemandé la parole. »

**M. LEFORT** : « M. Philippe DUCLOUX, vous avez profité de cette délibération sur les ateliers périscolaires pour nous vendre la réforme des rythmes scolaires.

Je voulais préciser un point. Après deux années, il y a des choses qui s'harmonisent naturellement. Cette réforme des rythmes scolaires était imaginée pour harmoniser le rythme de l'enfant avec celui de l'école. C'était exactement le même principe qui prévalait à la réforme Darcos que vous avez citée M. TIBERTI. Des experts s'affrontent ; en fonction des majorités, certains experts l'emportent par rapport à d'autres. En l'occurrence, en ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre à Paris, on peut constater des dysfonctionnements persistants. Je n'en cite qu'un seul : le fait qu'il y ait au sein d'un même établissement scolaire deux hiérarchies, celle du directeur de l'école, chargé du projet éducatif, et celle du représentant de la Ville de Paris, chargé notamment de mettre en œuvre les ateliers dont nous parlons aujourd'hui. Ces deux directions simultanées créent des zones de conflits. L'unité fonctionnelle de l'école, de cet objet qui permet d'enseigner et de transmettre une instruction à nos enfants, a été mise à mal par la réforme des rythmes scolaires. Ce point n'est pas réglé.

Pour en revenir à la délibération qui nous préoccupe, la Mission d'information et d'évaluation mise en œuvre par la Droite et la Gauche, à la demande de la droite, ne porte que sur les ateliers périscolaires. S'il y a eu unanimité sur un certain nombre de propositions, c'est uniquement sur ces ateliers d'animation en marge des heures d'enseignement et non pas sur la réforme des rythmes scolaires elle-même.

Pour conclure, nous nous abstenons sur cette délibération. Mais lorsque les 50 propositions faites par les élus de Droite et de Gauche à la Ville de Paris auront été mises en œuvre, nous aurons le plaisir de voter ce type de délibération. »

**M. le Maire** : « Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va répondre avant de passer au vote. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN** : « Je tiens à rappeler que, par la réforme Darcos, la journée de l'enfant était effectivement trop longue. C'est la raison pour laquelle elle a été fractionnée et qu'une matinée a été rajoutée.

Je voulais également préciser que la plupart des associations interviennent dans des écoles du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Mme MOREL, le montant de la subvention pour ABC Bouvines s'explique par le fait qu'ils n'interviennent que sur l'école Bouvines. Les autres associations ayant des subventions plus importantes interviennent dans plusieurs écoles.

Il y a une subvention moins importante car une professionnalisation des animateurs s'est faite au fil des années, avec un élargissement des ateliers dont des ateliers sur la végétalisation. »

**M. le Maire** : « Merci. Je pense que les arguments essentiels ont pu être échangés. La réforme va entrer dans sa 4<sup>ème</sup> année, nous commençons donc à avoir un vrai recul sur le sujet. J'ai entendu certaines critiques qui étaient valables les premières années, mais qui aujourd'hui ont

substantiellement disparu : les problèmes se sont réglés d'eux-mêmes ou des correctifs ont été apportés. Je cite de nouveau le chiffre évoqué par M. Philippe DUCLOUX de l'enquête menée par la Caisse d'Allocations Familiales, qui cofinance la structure et qui a donc le souci de vérifier que l'argent est utilisé au mieux : 81 % des usagers de ces ateliers périscolaires étaient satisfaits ou très satisfaits. Nous entendons de moins en moins ces problèmes de double compétence au sein des écoles, les choses s'étant progressivement réglées. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne reste pas de sujets à traiter ou des points de clarification à apporter.

En tout cas, cette adoption à l'unanimité par les conseillers de Paris qui participaient à cette mission est une chose très positive. Un travail sérieux a été conduit à partir d'un diagnostic partagé, avec la volonté, sur tous les rangs, d'améliorer les points qui ont été identifiés. Je pense que l'on peut être confiant pour l'avenir de cette réforme et pour la qualité des activités proposées aux enfants dans les écoles. On peut adopter avec satisfaction cette délibération qui va permettre de verser des subventions à des associations qui sont actives dans notre arrondissement, et j'y vois là aussi quelque chose de très positif.

Je vous propose de passer au vote. L'opposition s'abstient. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI**

**2016 DAE 164 Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers**

**2016 DAE 251 Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX pour présenter la délibération. »

**M. DUCLOUX** : « Merci M. le Maire. Ce sujet concerne une activité professionnelle et économique, un lieu de vie à Paris car les kiosques font partie de la vie parisienne, et démontre la volonté de permettre à la presse d'être diffusée massivement aux Parisiens et aux touristes. Les kiosques constituent également un lieu de rencontres et d'informations. Nous arrivons au renouvellement du marché de conception, de fournitures, d'entretien, de maintenance, d'exploitation publicitaire des kiosques parisiens et notamment la gestion des kiosquiers.

Un travail important, mené depuis 2014, a permis de faire un état des lieux sur cette difficulté. Nous savons bien que la presse aujourd'hui est concurrencée par internet. Le sujet a été pris à bras le corps par les élus parisiens et des préconisations ont été formulées. Après avoir étudié les quatre candidatures déposées, la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, réunie le 19 avril, a décidé d'attribuer le marché à la société Mediakiosk, qui se verra attribuer le rôle important du renouvellement du parc, avec un certain nombre de prérogatives dont les kiosques éco-performants dotés de nouvelles fonctionnalités.

Ce marché permettra de :

- soutenir la diffusion d'une presse libre, indépendante et pluraliste,
- accompagner l'évolution des usages et des attentes,
- maintenir les kiosques comme lieux d'échanges et d'information au sein du paysage urbain,
- améliorer les conditions de travail des kiosquiers et valoriser leur métier.

Pour M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, qui est toujours très sensible à la publicité, il faut savoir que les espaces publicitaires seront réduits de 20 %, et l'idée est issue de toutes les réflexions au sein des assemblées locales ou des assemblées parisiennes.

Il y a 360 kiosques à Paris, dont 25 environ dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, et nous faisons tout notre possible pour les sauver car il n'est pas évident de les préserver. Au-delà de ce renouvellement, il y a aussi une nouvelle conception des kiosques qui va voir le jour : Mediakiosk s'est associé à Matali Crasset, une designer très connue, pour proposer des kiosques inspirés des ateliers et des toits parisiens avec une écriture épurée. Tout sera fait pour que ces lieux puissent continuer à exister sur l'espace public.

La proposition du candidat retenu se caractérise par l'éco-conception des kiosques : analyse de leur cycle de vie, élaboration d'une carte d'identité environnementale pour chaque typologie de kiosque, utilisation de matériaux recyclables permettant de limiter l'impact carbone.

La gestion du réseau des kiosquiers sera assurée par une équipe dédiée aux effectifs renforcés (6 délégués réseau contre 4 actuellement), pour améliorer les échanges entre le titulaire du marché et les kiosquiers.

Le kiosquier est aussi un pôle ressource d'information non seulement pour les Parisiens mais aussi pour les touristes, et il est, à cet égard, très sollicité : selon les statistiques de la profession, il est amené à répondre en moyenne à 200 demandes de renseignements par jour.

L'attribution de ce marché clôt un an et demi de procédure et va permettre à la Ville de Paris de se doter d'un outil rénové en soutien à la presse et aux kiosquiers parisiens. Nous sommes très attachés à la diversité, à la liberté de la presse et au fait de leur permettre d'apporter leur savoir-faire à travers la diversité de la presse dans une ville comme Paris. Je me réjouis de cette délibération. Je pense que le président BLOCHE souhaitera dire quelques mots. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE** : « Le président BLOCHE est en train de se demander ce qu'il va pouvoir dire car tout a été dit. Je m'étais inscrit sur cette délibération car, peu d'entre vous le savent, Mme Anne HIDALGO a souhaité en 2014 que je préside la commission professionnelle des kiosquiers au niveau parisien. Je suis donc avec une attention particulière l'évolution du parc des kiosques à Paris. Le sujet n'est pas nouveau : la Ville de Paris fait un effort exceptionnel depuis trois mandatures pour préserver ce parc et ce maillage assez unique du territoire urbain à travers ses différents lieux de diffusion de la presse. M. Philippe DUCLOUX rappelait à l'instant leur double fonction : la diffusion de la presse et du pluralisme des pensées et des opinions, et la fonction démocratique. Chaque kiosque parisien essaie de contribuer à faire vivre le plus concrètement possible la liberté de la presse et la liberté d'expression. Dans des circonstances particulièrement tragiques, nous avons su témoigner notre attachement à la liberté de la presse après les attentats de janvier 2015 contre Charlie Hebdo.

J'évoquais le fait qu'il s'agit de la 3<sup>ème</sup> mandature où les kiosquiers font l'objet d'une attention particulière. Ils seront touchés de plein fouet par la crise de la presse écrite, liée notamment au développement du numérique. Les kiosques doivent avant tout garder leur fonction essentielle de diffusion de la presse, et parallèlement pouvoir, dans une certaine mesure, diversifier leurs activités.

Il est inutile de vous convaincre que ce sont des lieux d'animation des quartiers et les statistiques que M. Philippe DUCLOUX évoquaient en témoignent. C'est un lieu de renseignements qui fait qu'à mon avis un kiosquier est encore plus sûr que Google Maps pour trouver son chemin.

Enfin, derrière tout cela, il y a une question sociale souvent aigüe. Je pense que nous sommes amenés les uns et les autres à dialoguer souvent avec les kiosquiers qui nous font part de la pénibilité de leurs tâches : les horaires ; la loi Bichet impose la plus large diffusion de la presse dans toute sa diversité ; de nombreux journaux hebdomadaires ou quotidiens ont maintenant d'épais et de lourds suppléments. De ce fait, nombre de kiosquiers vivent mal. C'est la raison pour laquelle je voulais signaler qu'à cette délibération 2016 DAE 164, est adjointe la délibération 2016 DAE 251 qui vise justement à revaloriser la situation des kiosquiers, au-delà de leurs rémunérations par les éditeurs de presse, à assurer à travers une aide à l'exploitation et une aide à l'ouverture ou réouverture de kiosques à journaux, ce que peut être concrètement le soutien matériel et financier de la Ville. Comme dans tous les domaines, les preuves d'amour sont encore mieux que l'amour.

La délibération vise à prendre en compte la nécessité de renouveler le marché, mais ce renouvellement de marché n'est pas seulement une procédure mécanique à travers le lancement d'un appel d'offres. Le marché a pris en compte les conclusions de la table ronde organisée sous la responsabilité de Mme Olivia POLSKI dès l'été 2014. C'est finalement Mediakiosk qui continuera puisque le délégataire sortant a assuré la gestion de ces kiosques parisiens. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je passe la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

**M. MIKHAÏLOFF** : « Merci M. le Maire. Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souhaite partager l'enthousiasme de notre collègue Philippe DUCLOUX et la ferveur du président Patrick BLOCHE concernant cette délibération importante. Les kiosques de presse à Paris forment une caractéristique de l'identité même de Paris et les Parisiens y sont très attachés.

Ces deux délibérations sont extrêmement liées et constituent de très bonnes nouvelles :

- pour l'espace public, avec des kiosques qui vont être pérennisés. Certains vont être renouvelés ; leur design sera retravaillé par Matali Crasset avec un projet très sobre et élégant, inspiré des ateliers et des toits de Paris.  
L'espace public sera également désencombré : un partenariat avec la Poste a été noué pour intégrer dans ces kiosques des boîtes aux lettres.
- pour la pluralité de l'information. Les points de vente sont des éléments essentiels à l'heure où la presse écrite, et plus particulièrement la presse quotidienne, traverse une crise depuis plusieurs années.
- pour le service rendu aux Parisiens, avec la modernisation des kiosques et les nouveaux services (écrans interactifs, cartes, vente de boissons).

- pour les kiosquiers dont les conditions de travail sont épouvantables : ils sont dans le froid en hiver, dans le chaud en été, ils ne peuvent s'absenter de leur kiosque même pour quelques instants, sont en station debout quasiment toute la journée, manipulent des poids très importants. Nous allons donc améliorer très nettement leurs conditions de vie.
- pour l'environnement, car ces kiosques vont être équipés d'un éclairage en LED à basse consommation.
- pour la lutte contre la pollution publicitaire car l'espace publicitaire sera diminué de 20 %. Il faudra aussi être très vigilant quant à la destination de cet affichage qui doit être fait principalement pour soutenir la presse écrite et non pas pour soutenir la vente de couches pour bébés ou de matériel électronique.
- Pour les finances de la Ville, avec une redevance de 8,5 millions d'euros et 20 à 30 % des recettes publicitaires.

L'instauration d'un nouveau régime de soutien à l'exploitation à l'ouverture ou à la réouverture de kiosques, avec une redevance progressive en fonction du chiffre d'affaires et une aide de 2.000 euros à la constitution d'un fond de roulement, aideront à maintenir et à développer les kiosques, l'un des éléments majeurs de la qualité de vie des Parisiens. Ce sera notamment le cas d'un des deux kiosques de la place de la Bastille, qui est actuellement fermé et qui devrait rouvrir prochainement grâce à ces nouvelles mesures d'utilité publique. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

**M. JAPHET** : « Merci M. le Maire. Le groupe écologiste se réjouit du maintien des kiosques à Paris pour les différentes raisons déjà évoquées, d'autant plus s'ils sont des kiosques éco-conçus (on espère voir le jour où nous serons obligés de signaler que quelque chose n'est pas éco-conçu car cela devrait être la norme). Et si en plus, l'espace publicitaire est réduit, nous avons toutes les raisons de se réjouir.

Au risque de gâcher la fête, nous voudrions quand même rappeler quelques faits. La procédure d'attribution du marché public de maintenance et d'exploitation publicitaire des kiosques de presse parisiens, votée par le Conseil de Paris début 2015, a été annulée par une ordonnance du 9 avril 2015 par le juge des référés précontractuels du Tribunal administratif de Paris. La raison du juge fut que le recours à un marché global était de nature à donner un avantage indu au titulaire des deux contrats en cours, Mediakiosk, filiale de JC Decaux. Or, la délibération valide cet état de fait puisqu'il est proposé de confier ce marché global à Mediakiosk. La préconisation du juge de poursuivre a minima par l'allotissement de ce marché autour des métiers distincts de ce secteur n'a pas été entendu apparemment, pas plus que les interventions des Ecologistes lors des précédents Conseils. De fait, en plus des kiosques, JC Decaux assure aussi la gestion des Vélib', est présent sur les palissades de chantiers et les panneaux d'affichage. La quasi totalité de notre espace public est donc louée à Mediakiosk, qui avec ce nouveau marché conservera la manne financière que représentent les kiosques, dans la mesure où ils sont aussi des supports publicitaires qui génèrent entre 16 et 18 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons de voter cette délibération 2016 DAE 164. Par contre, nous voterons des deux mains la délibération 2016 DAE 251 pour le régime d'aides aux kiosquiers. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

**M. TIBERTI** : « Je voudrais expliquer la position du groupe communiste qui votera la délibération. M. Philippe DUCLOUX a beaucoup insisté sur ces nouveaux kiosques qui vont représenter une très grande amélioration des conditions de travail des kiosquiers parisiens, ces travailleurs très importants pour notre ville. Il s'agit d'un élément très important pour nous. Personne ne l'a fait remarquer, mais je souligne que les nouveaux kiosques seront construits dans une usine française, à Gennevilliers. Cela est important aussi car tout le monde aujourd'hui se retrouve derrière le slogan « Produisons Français ». Quand les communistes le disaient dans les années 80 ans, ils se faisaient insulter. Nous n'avions que 30 ans d'avance, c'est le propre des partis d'avant-garde.

Nous sommes pour le soutien des kiosquiers et pour le pluralisme de la presse, surtout pour nous qui sommes très attachés à l'un des derniers quotidiens nationaux qui n'appartient pas à un grand groupe capitaliste, L'Humanité. »

**M. le Maire** : « Merci. Le sujet permet la liberté d'expression la plus totale et j'en suis heureux. Les deux délibérations ont été présentées et débattues. Nous allons passer au vote de la délibération 2016 DAE 164. »

**2016 DAE 164 Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers**

M. le Maire : « Les élus d'Europe Ecologie - Les Verts s'abstiennent. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2016 DAE 251 Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens**

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **AFFAIRES CULTURELLES**

**2016 DAC 124 Subventions (45.000 euros) à 2 associations et une convention au titre du soutien aux centres de ressources et lieux de travail musicaux**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

**Mme DEBIEUVRE** : « Merci M. le Maire. La subvention de 45.000 euros est destinée à deux associations :

- Technopol, qui organisera la 18<sup>ème</sup> édition de la Techno Parade cette année (subvention de 30.000 euros).
- Le Studio des Variétés, qui gère un centre de formation de musiques actuelles, situé au 20 passage Thiéré, et qui répond aux besoins de formation des techniciens, auteurs, compositeurs et artistes interprètes (subvention de 15.000 euros).

Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND a souhaité prendre la parole. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND** : « Merci M. le Maire. J'ai deux interrogations sur l'association Studio des Variétés. Vous parlez d'un dispositif qui permet d'accueillir des artistes parisiens au RSA pour des séances de formation. Quelles sont les procédures de sélection ? Et quelles sont les formations proposées (cours de chant, musique) ? J'aimerais en savoir un peu plus. »

**M. le Maire** : « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention sur cette délibération ? M. Philippe DUCLOUX. »

**M. DUCLOUX** : « Je souhaiterais me réjouir de ces deux subventions, aux deux orientations différentes. La Techno Parade est un évènement qui compte à Paris, non seulement d'un point de vue musical mais aussi d'un point de vue festif. Le Studio des Variétés est un lieu emblématique. Cela remonte aux Francfolies, avec Philippe Albaret qui avait créé le « Chantier », qui permettait à de jeunes talents de pouvoir émerger et leur donnait les moyens de travailler en studio, de composer et d'enregistrer. La volonté du Studio des Variétés est aussi de défendre la variété française. Ce sont deux projets qui me tiennent particulièrement à cœur, même s'ils ne sont pas forcément orientés vers la même direction. Il est important de soutenir la création. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Martine DEBIEUVRE, avez-vous un complément à apporter à cette réponse déjà complète ? »

**Mme DEBIEUVRE** : « Non, merci M. DUCLOUX. Je pensais devoir défendre la Techno Parade ! Tout le monde sait que j'aime ce style de musique... »

**M. le Maire** : « Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

### **2016 DAC 331 Subventions (30.300 euros) à 5 associations et une convention**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

**Mme DEBIEUVRE** : « En ce qui concerne le 11<sup>ème</sup> arrondissement, une subvention de 4.000 euros est proposée à l'association Quilombo. L'association a ouvert une librairie associative au 23 rue Voltaire et organise des soirées débats avec des présentations de livres ou de films. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Nous étions déjà intervenus l'an passé pour nous étonner de la nécessité de mobiliser 4.000 euros pour organiser quinze débats dans une librairie ou dans une grande salle proche de la librairie. Nous confirmons cet étonnement, d'autant plus que j'attendais avec impatience d'avoir la liste précise des débats qui avaient été organisés, avec le nom des orateurs, pour bien prendre conscience de l'importance de cette activité culturelle. Les documents qui nous ont été fournis par la Mairie sont très lacunaires. Nous savons juste qu'une quinzaine de débats ont été organisés et que l'on nous demande 4.000 euros pour payer une location de salle. Alors que si jamais ces débats se font en comité restreint, ils pourraient être organisés au sein même de la librairie ou dans des endroits où l'on n'a pas besoin d'autant d'argent public pour programmer un vernissage ou une petite explication de littérature. Pour cette raison, nous confirmons la position que nous avons eue l'an passé et nous allons nous opposer à cette subvention. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Martine DEBIEUVRE, apportez-vous la même réponse que l'an dernier ? »

**Mme DEBIEUVRE** : « Oui. Ceci étant, j'ai posé cette question à la Direction des Affaires Culturelles et ils ne nous ont pas donné davantage d'informations. Je vous en ferai part l'année prochaine quand vous poserez la même question. »

**M. le Maire** : « Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? La majorité. Qui vote contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

## DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES

### **2016 DDCT 14 Subventions (16.500 euros) à 4 associations pour le financement de 5 projets au titre de « genre et espace public »**

**M. le Maire** : « Cette subvention va probablement faire écho à nos précédents débats. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Il s'agit de subventionner à hauteur de 4.000 euros l'association Genre et Ville, pour le projet « PAsSaGEs » et permettre l'appropriation, à égalité, de l'espace public par les femmes et par les hommes, à l'aide de marches exploratoires notamment. Ce projet s'articule dans la campagne « Même pas Peur », qui pose la question de la place des femmes dans l'espace public : dans bon nombre d'endroits, beaucoup trop d'endroits dans la ville, on s'aperçoit que, très souvent, l'espace public est très majoritairement occupé par les hommes. Il s'agit de comprendre les raisons fines qui expliquent cette inégalité de la place dans l'espace public. Cela repose sur la construction de liens dans des quartiers spécifiques (ici, le quartier de Belleville). Il s'agit de comprendre, à travers les marches exploratoires, d'interviews de femmes et de jeunes, les causes de cette désertion relative de l'espace public. Cette action s'inscrit dans le cadre beaucoup plus large de la politique d'égalité femmes-hommes de la Ville de Paris, portée par mon excellente camarade Héléne BIDARD. »

**M. le Maire** : « Mme Joëlle MOREL avait demandé la parole. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. L'association Genre et Ville a la particularité, au niveau de l'Île-de-France, d'être pionnière dans les réflexions et dans la mise en place de démarches intégrées sur l'égalité femmes-hommes, visant l'appropriation par toutes et tous des espaces et des équipements collectifs. Elles ont particulièrement initié les premières marches exploratoires avec des femmes. Cette approche, innovante par la prise en compte du genre comme condition de réussite des actions sociales, urbaines et environnementales, se développe grâce à cette équipe qui a su se constituer autour de sociologues, d'urbanistes, de géographes, d'historiennes, d'artistes et de chercheuses en science de l'éducation.

Avant de vous dire quelques mots sur leur action dans le quartier de Belleville, et tout particulièrement dans le quartier Fontaine au Roi, je souhaite mentionner aussi que cette association intervient à Villiers-le-Bel depuis trois années. Leur intervention est reconnue et s'inscrit dans un programme d'investissement d'avenir. Leur approche sociale et participative permet une appropriation des actions par les habitants et les habitantes, et contribue à la réalisation de la ville durable au quotidien.

Le programme d'action de l'association Genre et Ville est un véritable laboratoire de recherche et d'action. L'action « PAsSaGEs – Programme d'Actions Sensibles Genre et Espaces » a débuté à Villiers-le-Bel et se poursuit à Nantes, Florac, Bergerac et Belleville (11<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements). Nous avons donc la chance de pouvoir nous joindre aux marches exploratoires et aux ateliers programmés avec les habitantes qui nous permettront d'élaborer de manière participative des cartes sensibles du quartier Fontaine au Roi. C'est donc avec enthousiasme que le groupe écologiste votera cette subvention et je vous invite tous à participer à ces marches exploratoires. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

**Mme MOUYSSET-NOZERAND** : « Merci M. le Maire. En fait, nous ne savons pas si nous sommes pour ou contre car nous ne comprenons pas le projet. Il y a deux phrases que je ne comprends pas : « *Le projet se poursuit en 2016 avec d'une part, la formation des différents publics afin de consolider les compétences des acteurs et actrices du projet sur la spécificité du genre et, d'autre part, l'exploration des sites, l'analyse qu'en font les usagers et usagères en matière d'inégalités* », et la « *cartographie Participative et numérique des mobilités des femmes et des hommes du quartier aux Portes du 20<sup>ème</sup>* ». On parle également de création de cuisines pour des femmes... Pouvez-vous m'éclairer sur le projet ? »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention ? Je passe la parole à M. Adrien TIBERTI qui vous invitera peut-être à une marche exploratoire. »

**M. TIBERTI** : « On peut tomber d'accord sur le fait que des gens, dans l'administration municipale ou dans les administrations des associations, ont un usage de la langue française qui est bien éloigné de la clarté qui sied à notre belle langue. Dans ce que vous avez lu, on reconnaît la notion de marche exploratoire, que nous pratiquons régulièrement dans le cadre de l'action municipale, notamment avec les conseils de quartier. Il s'agit d'organiser des marches exploratoires avec des femmes, mais pas seulement, avec des habitants du quartier, sur des axes précis, pour comprendre pourquoi l'espace public est fuit par les femmes et est majoritairement occupé par les hommes.

Il s'agit aussi de former des citoyens et des citoyennes à tous ces enjeux. On le voit bien, dans toutes les initiatives de concertation que nous proposons (nous en faisons beaucoup notamment sur les rénovations de l'espace public, et il va y avoir un enjeu sur le boulevard de Belleville), une partie importante de la population a énormément de mal à participer à ces réunions car elles deviennent très vite techniques, avec l'usage d'un vocabulaire et des préoccupations qui sont très éloignés de la vie des gens, alors que tout le monde pratique l'espace public. Il s'agit d'un travail associatif assez classique. Après, ce sont des questionnements que nous portons et que vous ne partagez peut-être pas. »

**M. le Maire** : « Je redonne la parole à Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

**Mme MOUYSSET-NOZERAND** : « Merci. J'ai une autre interrogation : je comprends le principe de la marche exploratoire mais pourquoi avec une somme aussi importante ? »

**M. TIBERTI** : « D'un côté, il y a le financement de la marche, de l'autre, il y a le projet de traduction cartographique de ce qui se dit dans les marches exploratoires. Et cela se construit : il ne suffit pas de mettre une date et une heure sur un papier ; il faut aller chercher les gens, discuter sur le long terme, payer des heures de travail. Tout cela s'organise. Par rapport à d'autres associations, la somme de la subvention est similaire. »

**M. le Maire** : « Merci. Des éléments sont portés dans la délibération qui comporte deux volets : une subvention de 4000 euros pour le programme PAsSaGÉS et une subvention de 2000 euros pour la cartographie participative et numérique. Une activité associative demande des moyens pour pouvoir se réunir, obtenir du petit matériel, payer les frais de déplacement, etc. Il s'agit d'une petite subvention, elle est nécessaire pour permettre l'exercice de son activité pendant une année complète. De plus, avec cette modeste subvention, elle vise la grande ambition de la réappropriation de l'espace public, et la prise en compte des spécificités que peuvent connaître les femmes dans l'espace public. Nous pouvons soutenir avec enthousiasme cette proposition. M. Eric GARANDEAU souhaite prendre la parole. »

**M. GARANDEAU** : « Je ne peux pas non plus voter cette délibération car on n'en comprend pas le sens. En revanche, là où je perçois du sens, c'est que dans certains quartiers du 11<sup>ème</sup> arrondissement, cela devient de plus en plus compliqué pour des femmes de se promener librement, seules ou accompagnées, habillées comme elles le souhaitent. La progression du salafisme, y compris dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, est un phénomène préoccupant. Il y a même un livre qui vient de sortir cette semaine sur le sujet, « Rue Jean-Pierre Timbaud : une vie de famille entre barbus et bobos ». La dédicace de ce soir a été annulée suite aux menaces exercées à l'encontre de la journaliste qui livre son témoignage d'ancienne habitante du 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Effectivement, on ne comprend pas le sens de votre délibération. En revanche, nous pensons que le problème que vous soulevez, de l'égalité entre hommes et femmes, et la libre capacité de chacun et chacune de marcher à toute heure du jour et de la nuit dans l'habillement qui lui sied et selon ses convictions, est un vrai problème. On profite de cette discussion pour le soulever auprès de vous et nous serons sans doute amenés à y revenir par la suite. »

**M. le Maire** : « Je propose que l'on ne mélange pas ce livre avec le propos de ce soir. Néanmoins, vous voyez par votre propre filtre qu'il y a bien un sujet sur la question du genre et de l'espace public. Vous le faites avec votre regard et c'est bien normal. L'association propose une approche qui sera probablement différente mais qui sera néanmoins intéressante.

Concernant le livre, j'invite chacun à prendre du recul par rapport à ce qui y est écrit. Je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a pas de sujet, mais le livre me semble l'avoir traité avec un peu de superficialité. Voir des problèmes là où ils sont les plus visibles n'est pas forcément là où ils sont les plus profonds. Des problèmes existent, et vous ne me ferez pas dire l'inverse, mais ce livre semble les avoir abordés de façon superficielle, voire tapageuse. Je regrette que cela se fasse sur le dos de cet arrondissement et de ce quartier. Mme Hélène BIDARD souhaitait intervenir. »

**Mme BIDARD** : « Vous êtes d'accord que le harcèlement de rue existe à Paris et que les femmes subissent des violences qui peuvent aller jusqu'aux agressions relevant des questions pénales. Contrairement à ce que vous avez sous-entendu, il se trouve que l'insécurité, ou le sentiment d'insécurité, est partagé dans tous les quartiers parisiens par les femmes, quel que soit le niveau socio-économique. Toutes les études le montrent : les violences faites aux femmes sont partagées dans toutes les couches sociales de la population. Ce sentiment d'insécurité est extrêmement répandu chez les femmes, bien plus que chez les hommes. Les femmes le ressentent plus fortement dans l'espace public : c'est ce qu'on appelle la spécificité du genre, liée notamment aux questions patriarcales qui imprègnent notre société. D'ailleurs, toutes les Parisiennes ont des stratégies d'habillement et de trajet en fonction de l'heure à laquelle elles doivent se déplacer et des quartiers qu'elles doivent traverser. Le Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes a établi que 100% des femmes ressentent ce sentiment d'insécurité dans les transports. Il y a bien là une problématique, et elle est partagée dans tous les quartiers. »

L'association fait un excellent travail sur le quartier Belleville. Elle va chercher des femmes dans ce quartier et discute avec elles sur les causes de ce sentiment d'insécurité. Des marches seront organisées avec ces femmes dans ces quartiers, à différentes heures, dans différentes rues. Des cartographies seront établies indiquant les lieux que les femmes évitent et pour quelles raisons. Nous avons des comptes-rendus de ce qui se passe car derrière se posent des questions d'urbanisme et d'aménagement de la ville : bien souvent, quand une rue n'est pas éclairée ou a peu d'activités en rez-de-chaussée, il y a un sentiment d'insécurité plus fort. C'est tout ce travail qui est effectué par cette association pour une somme extrêmement modique, me semble-t-il. »

**M. le Maire** : « Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND souhaite reprendre la parole. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND** : « Merci. Je voulais juste dire que nous voterons contre. Pas contre le projet, mais contre la somme que nous ne comprenons pas. »

**M. le Maire** : « C'est noté. Qui vote contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**2016 DDCT 3 Subventions d'investissement (213.917 euros) à 18 associations, un bailleur social et un syndicat de copropriétaires dans le cadre de la Politique de la Ville**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Isabelle CHARPENTIER. »

**Mme CHARPENTIER** : « Merci M. le Maire. Il s'agit de deux subventions en vue d'améliorer l'accueil du public de deux associations, Francophonie et Cultures Partagées, et le Picoulet. Une subvention de 8.000 euros sera accordée au bailleur Le Logement Francilien pour améliorer les

locaux de Francophonie et Cultures Partagées. Une subvention de 10.000 euros est proposée pour améliorer les locaux du Picoulet. »

**M. le Maire** : « Merci, je passe la parole à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Le groupe écologiste souhaite attirer l'attention sur la subvention concernant le bailleur social, Le Logement Francilien. Le projet de délibération demande d'accorder une subvention de 8.000 euros pour que Le Logement Francilien puisse réaliser des travaux de rénovation, d'aménagement et d'équipement qui s'élèvent à 12.000 euros au total. Compte tenu que ce local situé au 24 rue Robert Houdin a été en travaux pendant plusieurs mois cet hiver, est-il possible de savoir quels sont les travaux complémentaires qui vont être réalisés ? Ou est-ce une subvention qui est demandée une fois que les travaux ont déjà été réalisés ?

D'autre part, ce qui est surprenant encore, c'est que ce local est un local collectif résidentiel, c'est-à-dire que le local est mis à disposition des locataires dans le but d'aider et de développer le vivre ensemble du quartier. Il doit être géré collectivement par les habitants et les habitantes. Ce statut particulier a été mis en place dans les années 60 dans les résidences gérées par les bailleurs. Même si cela a du mal à fonctionner (c'est l'objet de la question orale que j'ai adressée au Maire et que nous étudierons tout à l'heure), la gestion des clés est confiée depuis plusieurs années à la Régie de quartier qui se charge de donner les clés aux différentes associations et aux collectifs qui le demandent. La Régie a également en charge l'entretien du local au quotidien.

Plus inquiétant encore, la délibération ne mentionne pas que ce local est un local collectif résidentiel et présente ce local comme étant mis à disposition d'une seule association, Francophonie et Cultures Partagées. Même si je peux témoigner que cette association est présente régulièrement et depuis de nombreuses années dans ce local, pourquoi cette confusion est-elle entretenue par les services de la Ville et par le bailleur au travers de cette délibération et au travers de la fiche jointe qui présente exclusivement l'association ?

Le groupe écologiste demande donc des explications précises concernant la gestion de ce local, des travaux qui ont été réalisés et qui sont encore programmés. Nous demandons également que cette subvention au Logement Francilien soit reportée au prochain Conseil d'arrondissement, accompagnée de toutes les explications nécessaires. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Isabelle CHARPENTIER va vous répondre. »

**Mme CHARPENTIER** : « Je propose que l'on revoie cette question au prochain Conseil d'arrondissement. Je suis un peu surprise, je ne pense pas qu'il s'agisse du local collectif résidentiel (LCR). Je préfère vous donner les bons renseignements plutôt que de vous répondre maintenant. Je n'ai pas les éléments de réponse en ma possession. »

**M. le Maire** : « Je vais les apporter. Mme Joëlle MOREL évoquait une confusion qu'apporterait cette délibération. Malheureusement, je crains que la confusion ne provienne davantage de son intervention. Nous parlons de deux locaux différents : le LCR, l'objet de votre intervention, est situé au 20 rue Robert Houdin et il est géré en tant que LCR. Les habitants y ont accès et y participent. J'ai moi-même eu l'occasion d'y aller pour des fêtes de quartier et divers événements. Ce local est donc distinct du local se trouvant au 24 rue Robert Houdin, occupé par l'association Francophonie et Cultures Partagées, dans les conditions indiquées par la délibération examinée. La confusion vient peut-être du fait que, historiquement, ces deux locaux étaient conjoints et ont

été séparés il y a de nombreuses années. Au fond des deux locaux, un mur les sépare maintenant. Vous pouvez donc voter en toute confiance cette délibération.

Je vous propose que l'on vote cette délibération et que vous voyiez ensemble l'approfondissement de toute question résiduelle sur ce sujet. **Nous passons au vote. Le groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstiennent. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »**

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2016 DDCT 47 Subvention (72.000 euros) à 4 associations pour le fonctionnement de 5 espaces publics numériques EPN**

**M. le Maire** : « Mme Isabelle CHARPENTIER a la parole. »

**Mme CHARPENTIER** : « Une des subventions est proposée à l'association AGECA pour la gestion d'un Espace Public Numérique (EPN) dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Je voudrais expliquer l'importance de cette politique publique du numérique dans notre ville, étant donné la présence de ces publics âgés, et également des jeunes éloignés du sujet du numérique, qui sont fragilisés par le fait que notre société nous contraint de plus en plus à utiliser internet pour pouvoir accéder aux services municipaux et sociaux.

Il me semble qu'un vœu des conseils de quartier demande la création de postes d'écrivain public numérique. Cette idée me semble tout à fait pertinente. Un espace numérique est un endroit où des ordinateurs sont mis à disposition pour permettre d'accéder à internet en étant aidé. Un écrivain public numérique permet de nous accompagner dans les démarches administratives. Le fait de rémunérer un certain nombre d'agents ou de jeunes en services civiques, pour accompagner ces personnes fragilisées par la fracture numérique dans notre société me paraît de bon aloi.

Nous allons bien sûr voter cette délibération car elle participe de cette dynamique globale qui est celle d'accompagner ces publics vers ces outils numériques. Je profite de cette intervention pour rappeler la municipalité à regarder avec bienveillance cette proposition provenant des conseils de quartier pour créer aussi un service d'écrivain public numérique. »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Cette subvention pose un certain nombre de soucis aux élus écologistes parce que cette subvention est en baisse par rapport aux Espaces publics numériques. Lors des précédentes mandatures, un grand nombre d'élus se sont battus pour avoir des Espaces publics numériques, pour lutter contre la fracture numérique et pour donner accès à l'ensemble des habitants, et particulièrement aux habitants défavorisés qui n'ont pas accès aux ordinateurs. Aujourd'hui, par cette baisse de subvention, l'établissement numérique de l'AGECA est remis en cause. Cet établissement est celui qui coordonne l'ensemble des établissements numériques sur Paris. Donc si cet établissement reçoit des subventions moindres, il sera obligé de

fermer. Nous craignons que cette subvention moindre remette en cause l'ensemble des établissements numériques. D'ailleurs, le réseau des Espaces publics numériques nous a interpellé et a écrit à tous les maires d'arrondissement pour partager leur inquiétude. Je souhaite donc obtenir des informations à ce sujet. »

**M. le Maire** : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Isabelle CHARPENTIER va vous répondre. »

**Mme CHARPENTIER** : « Les éléments que j'ai en ma possession ne me permettent pas de répondre à Mme MOREL, mais d'après mes informations, les subventions sont maintenues. »

**M. le Maire** : « La délibération proposée vise à attribuer 12.500 euros à l'AGECA pour son espace public numérique. La somme est substantielle et n'est pas du tout négligeable. J'ajoute que cette subvention est en retrait par rapport au montant voté les années antérieures pour une raison simple : la Ville a décidé de mieux répartir son effort pour les espaces publics numériques (EPN) à Paris.

M. Jacques LEFORT l'a souligné, il s'agit d'un service important pour accompagner les Parisiens, jeunes ou âgés, qui n'ont pas accès à internet dans leur vie quotidienne. Ce service leur permet d'accéder à du matériel, à une formation ou à une aide pratique. Le projet municipal est de répartir au mieux, à volume constant, sur Paris les moyens dévolus aux espaces publics numériques, avec la priorité de créer des EPN dans les arrondissements qui n'en ont pas. Il était donc nécessaire de dégager des moyens, en réduisant un peu la subvention d'EPN dans les arrondissements possédant plusieurs EPN. Nous avons la chance dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement d'avoir deux espaces, au Picoulet et à l'AGECA. Le Picoulet étant dans un quartier Politique de la ville, l'Hôtel de Ville a fait le choix, qui me semble raisonnable, de ne pas réduire le soutien envers Le Picoulet. Dans cette réforme de ré-harmonisation des moyens, la priorité est en effet donnée aux centres sociaux et aux quartiers Politique de la ville. Il faut savoir qu'il y a quelques années, l'AGECA n'avait aucune subvention de la Ville et était en autofinancement. Dans ce contexte, il a été estimé que l'association avait la possibilité d'absorber une baisse de subvention pour son EPN, tout en gardant un effort substantiel de la municipalité.

Nous passons au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

### **VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'INTERVENTION**

**M. le Maire** : « Nous voici au terme des délibérations ayant fait l'objet d'une inscription. Nous allons procéder au vote global des délibérations sans inscription :

- **2016 DLH 112** Remboursement de la quote-part de la Ville des travaux de ravalement du mur pignon mitoyen du 13 rue Morand (11<sup>e</sup>).
- **2016 DLH 122** Garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris sur des prêts à contracter par la SIEMP en vue du financement complémentaire de divers programmes

- **2016 DFPE 48** Subvention (118.138 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Cour des Noues (11<sup>e</sup>) pour la halte-garderie (11<sup>e</sup>)
- **2016 DAE 283** Versement de 18 aides exceptionnelles de solidarité aux commerces proches des lieux des attentats du 13 novembre 2015
- **2016 DAE 44** Subvention (5.000 euros) à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11<sup>e</sup> arrondissement (4A)
- **2016 DAE 205** Subventions (271.600 euros) et conventions avec 7 Coopératives d'Activités et d'Emplois
- **2016 DAC 24** Subventions de fonctionnement et d'équipement (674.000 euros), avenants à convention et conventions avec des associations de création et de diffusion de la danse
- **2016 DAC 40** Subventions (18.200 euros) et convention avec l'association Maison du Hip Hop (11<sup>e</sup>)
- **2016 DAC 187** Subventions (37.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11<sup>e</sup>) et Art Azoï (20<sup>e</sup>)
- **2016 DAC 188** Subventions (14.000 euros) aux associations Artistes à la Bastille et Génie de la Bastille (11<sup>e</sup>)
- **2016 DAC 240** Contribution et subvention (780.000 euros), avenant à convention et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métallos (11<sup>e</sup>)
- **2016 DAC 455** Subventions (10.800 euros) à 11 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie
- **2016 DDCT 35** Subventions (350.540 euros) à 58 associations porteuses de 79 emplois d'adultes relais
- **2016 DVD 62** Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n° 1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

**Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.**

## **VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

### **V11201616 Vœu relatif au maintien des locataires du parc privé de l'AP-HP**

**M. le Maire** : « Nous commençons avec un vœu de M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Vous avez sur vos tables une version amendée de ce vœu et je vous propose de discuter sur cette version.

A la fin de l'année 2015, l'Assemblée Nationale a voté sous les instances de la direction de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) un amendement qui facilite la fin des baux pour un certain nombre de locataires du parc privé de l'AP-HP. Or, l'AP-HP possède plus de 10.000 logements dans la capitale, dont beaucoup sont dans notre arrondissement alors même

qu'il n'y a pas d'hôpitaux, mais que nous sommes entourés par les hôpitaux Saint-Antoine, Tenon et Saint-Louis. Donc beaucoup de nos concitoyens sont des locataires de l'AP-HP. Cette institution publique au parc privé important, contrairement à d'autres institutions publiques (SNCF, La Poste), n'a jamais voulu construire un véritable bailleur social. Donc beaucoup de ces logements relèvent du parc privé. Certains d'entre eux ont été conventionnés mais on remarque que l'AP-HP a mis fin au conventionnement d'un certain nombre de logements.

Nous avons donc un parc privé puis un amendement permettant de mettre fin aux baux plus facilement, et du coup, beaucoup plus d'inquiétude chez nombre de nos citoyens, notamment chez les retraités, puisque l'amendement voté à l'Assemblée Nationale permet de mettre fin au bail d'agents qui ne sont plus en activité et de retraités au nom du fait de devoir loger ceux qui sont actifs. Ce n'est pas normal du tout puisque l'AP-HP fait de l'argent avec son parc privé. Elle devrait avoir la responsabilité, comme plein d'autres institutions, de continuer à construire (ce qu'elle ne fait pas). Pour résoudre les problèmes de logements de son personnel, elle préfère faire voter des lois à l'Assemblée Nationale qui lui permettrait à terme de faire sortir les gens des logements après 30-40 ans de bons et loyaux services et ce n'est pas acceptable. De plus, nous parlons de gens qui seraient contraints de quitter leur appartement au moment précis où ils perdent des revenus. Vous le savez bien, vous avez fait voter des lois qui font que les retraités sont bien plus pauvres qu'avant ; la chute de revenus entre l'activité et la retraite est très importante. Et c'est à ce moment que des locataires, nos concitoyens, risquent de perdre leur logement.

A la suite d'un vœu qui a été voté dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, la Ville organise une table ronde. Ce premier point du vœu est en cours de réalisation. Le second point du vœu propose que, dans ses négociations, la Ville intervienne pour proposer des solutions concrètes. Elle ne peut pas agir contre l'évolution législative, mais il y a des solutions possibles qu'il faut pouvoir proposer à la direction de l'AP-HP et aux locataires, dont beaucoup s'organisent en amicales de locataires pour défendre leurs droits. Dans tous les cas, le vœu propose de rassurer ces nombreux locataires du parc privé de l'AP-HP qui, au moment de leur passage à la retraite, risquent de se voir contraints de quitter leur appartement. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

**M. RECHER** : « Merci M. le Maire. Merci M. Adrien TIBERTI. Ce vœu est le bienvenu car il permet de positionner la Mairie et d'exprimer une préoccupation qui est importante vis-à-vis de cette situation ubuesque à laquelle nous sommes confrontés, notamment du fait de l'AP-HP.

Lors de permanences, j'ai pu recevoir des locataires inquiets de ce positionnement de l'AP-HP, de leur devenir et de leur maintien dans l'arrondissement. Le sujet est un peu similaire au sujet des ventes à la découpe évoqué plus tôt, avec la question du maintien dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement d'une population qui y a vécu depuis des années, qui y a travaillé et qui a pu y avoir un long parcours de vie. Il serait anormal que ces personnes soient mises devant l'obligation de quitter les lieux. On sait ce qu'il en est de la protection des locataires à partir de 65 ans. Il faudrait ne pas avoir d'évictions forcées de ce parc, mais il faudrait également que l'AP-HP puisse adapter son parc aux besoins de logement de son personnel. Nous connaissons les contraintes financières pour se loger à Paris, particulièrement pour les personnels hospitaliers qui ont des revenus relativement faibles pour Paris. Il faut remédier à cela avec un système de mutation pour que les gens qui sont déjà dans le parc de l'AP-HP puissent se maintenir dans un appartement éventuellement plus adapté, et que les nouveaux puissent y arriver. Il faut donc que l'AP-HP ait une ambition de conventionnement, sinon de programmation pour pouvoir répondre à la nécessité de loger ses salariés actuels et anciens là où ils vivent et à Paris. »

**M. le Maire** : « Merci. Je passe la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « M. TIBERTI, ce vœu est tout simplement la négation du droit des travailleurs et « c'est un scandale ! ». L'objectif du parc social de l'AP-HP est que les salariés de l'AP-HP ne fassent pas deux heures de trajet le matin et deux heures de trajet le soir, voire la nuit quand ils ont des horaires décalés, pour rentrer chez eux. Pour cela ils doivent pouvoir bénéficier d'un logement social le temps de leur activité. M. Bastien RECHER semble regretter la loi du 26 janvier 2016 qui autorise l'AP-HP à résilier le contrat de location au moment où le salarié prend sa retraite. Je rappelle que si cette loi a été votée en 2016, elle a été votée par un gouvernement socialiste et pour une fois, elle a une logique. Maintenir des personnes retraitées dans le parc social de l'AP-HP conduirait à ce qu'il y ait une inflation de ce parc alors que l'AP-HP a déjà suffisamment de difficultés financières pour arriver à soigner les Parisiens. Nous proposons des solutions alternatives telles que le fait de favoriser le parcours résidentiel. Quand une personne arrive à la retraite, il faut lui donner six mois pour trouver une solution, en dehors de Paris si elle le désire, dans Paris si elle le peut. Elle peut ainsi libérer un appartement pour qu'une personne qui travaille à soigner les Parisiens à l'AP-HP puisse être logée et s'éviter ces temps de trajet. Car la différence entre un travailleur et un retraité est que l'un a des temps de trajet quotidiens, et l'autre un petit peu moins. Voilà la logique de cette réforme et elle me paraît tout à fait saine.

Je rappelle juste une chose : l'AP-HP possède à peu près 10 000 logements et seul 1 logement sur 4 est affecté à son personnel. On se demande à quoi sert ce patrimoine. Si jamais il était conventionné par la Ville de Paris et rentrait dans son parc social, les logements sociaux ne seraient plus attribués aux personnels de l'AP-HP mais seraient attribués au fil des différentes commissions d'attribution avec un mode aléatoire qui correspond à des grilles bien particulières, ce qui ne permettrait pas de privilégier les salariés de l'AP-HP dans des logements de l'AP-HP. C'est la raison pour laquelle nous nous opposerons à ce vœu. »

**M. le Maire** : « Un élément m'échappe à cette logique : quelle est la réponse apportée aux personnes ne souhaitant pas quitter Paris ou qui n'arrivent pas à se reloger dans Paris ? Je crains qu'il ne s'agisse d'un nombre non négligeable des locataires de l'AP-HP. Si la solution que vous présentez était aussi facile à appliquer, je pense que nous l'aurions mise en œuvre depuis longtemps. Ces gens qui vivent à Paris et qui ont travaillé pour la ville peuvent tout simplement souhaiter passer leurs vieux jours dans leur quartier. Nous ne pouvons pas évacuer aussi facilement ce problème. Ce vœu, qui est très bien rédigé puisque la Ville n'est pas le seul décisionnaire dans cette affaire, doit faire l'objet d'une négociation entre la Ville et l'AP-HP pour arriver à une solution (conventionnement, reprise par un bailleur) pour permettre à l'AP-HP de développer par ailleurs d'autres programmes de logements pour ses salariés. Les discussions doivent se poursuivre, comme le souhaite ce vœu que je vous invite à adopter. M. Michel BILIS souhaite intervenir. »

**M. BILIS** : « Je souhaite réagir à une affirmation de M. LEFORT. Pour avoir travaillé à l'AP-HP, je suis très étonné d'entendre qu'un logement sur quatre de l'AP-HP serait occupé par du personnel de l'AP-HP. S'il y a effectivement quelques logements occupés par des gens extérieurs à l'AP-HP, je peux vous assurer que l'énorme majorité des logements sont occupés par des personnels de l'AP-HP. »

**M. le Maire** : « En tout cas, le conventionnement réglerait cette question définitivement. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

**M. LEFORT** : « Effectivement, je me suis peut-être mal exprimé. Une proportion non négligeable des 10 000 logements de l'AP-HP sont occupés par des gens qui ne sont pas de l'AP-HP et cette dernière ne peut satisfaire qu'une demande sur quatre de leurs personnels : il y a quand même 2000 sur 10 000 logements de l'AP-HP qui ne sont pas occupés aujourd'hui par ses personnels. Le ratio est effectivement un peu différent mais cela n'en reste pas moins une difficulté. »

**M. le Maire** : « Merci d'avoir apporté cette précision qui effectivement change la perspective. »

**M. SAINT-ETIENNE** : « Il y a 2000 sur les 10 000 logements qui ne sont pas donnés à des personnels de l'AP-HP, ce qui est cohérent avec l'autre chiffre sur le nombre de salariés ne pouvant pas y accéder. »

A l'origine, ces logements ont été construits pour permettre aux personnels, qui sont soumis à des horaires très difficiles, décalés et qui doivent travailler la nuit, de vivre à côté de leur travail. Je prends l'exemple de l'enseignement : il y a énormément de logements de fonction et quand l'année scolaire se termine pour ceux qui partent à la retraite, ils doivent s'organiser à l'avance pour trouver une solution alternative.

Au risque de surprendre M. Adrien TIBERTI, je le rejoins sur le fait que l'on peut inciter l'AP-HP à construire davantage pour ses personnels. Je pense qu'il faut donner la priorité aux personnels actifs. Imaginez une infirmière qui a deux ou trois enfants et qui travaille en décalé la nuit, elle ne peut pas s'infliger une heure de métro.

Je suis d'accord aussi avec l'autre point évoqué par M. TIBERTI, même si je le formulerais différemment : il faudrait organiser un parcours résidentiel, évoqué par M. LEFORT à l'instant, et anticiper ces relogements pour favoriser les relogements à Paris ou en proche banlieue pour que les gens ne se retrouvent pas à la rue, et que les personnels actifs aient accès à un logement qui soit proche de leur lieu de travail quand ils sont en horaires décalés. Lorsque nous avons vécu des événements monstrueux récemment, les personnels sont revenus dans l'heure ou très rapidement (nous étions en pleine nuit). Il s'agit d'une nécessité de service et le fait de maintenir les retraités dans les logements de fonction n'est pas une évidence absolue. Ces derniers doivent être donnés prioritairement aux actifs. Avoir des parcours résidentiels pour que les jeunes retraités trouvent un logement et donner aux actifs des logements proches de leur lieu de travail sont deux choses différentes. »

**M. le Maire** : « Je pense que l'essentiel des arguments ont été échangés. J'entends dans ces propos une ode à la construction de logements sociaux pour l'ensemble des agents publics et j'y vois quelque chose de positif. Je ne doute pas que les prochaines délibérations qui porteront la création de logements sociaux recueilleront votre soutien puisque c'est principalement l'outil qui nous permet d'atteindre cet objectif. Il faut que tout le monde ait conscience du fait que beaucoup d'autres agents publics ont aussi ce besoin. Nous allons procéder au vote. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant la loi Santé n° 2016-41 du 26 janvier 2016 qui autorise l'APHP, dans son parc privé, à résilier tout contrat de location en cours de bail afin d'attribuer ou de louer le logement à une personne en raison de l'exercice d'une fonction ou d'un emploi à l'APHP ;

Considérant les risques très importants que constituent cet amendement pour de nombreux locataires du parc privé de l'APHP notamment les retraités du service public hospitalier ;

Considérant le nombre important de logement du parc privé de l'APHP dans notre arrondissement notamment rue de Charonne, rue Léon Frot, square Servan, rue de la Folie Regnault ;

Sur proposition des élus du groupe Communiste - Front de Gauche,

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris organise une table ronde avec l'AP-HP, la Préfecture et les organisations syndicales pour examiner les conditions d'un maintien des retraités de l'AP-HP dans leur logement pour leur permettre de continuer à vivre à Paris et dans leur quartier ;
- Que la Ville de Paris poursuive les discussions en cours relatives au parc immobilier de l'AP-HP et évoque la question du conventionnement de son parc privé.

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? La majorité. Qui vote contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à la majorité.**

### **V11201617 Vœu relatif à l'activité de l'Atelier Santé Ville dans le 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD. »

**Mme BIDARD** : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'un vœu pour rappeler le rôle pivot des Ateliers Santé Ville, qui jouent un rôle de lien entre les institutions de la santé, les associations et les habitants du quartier Politique de la ville Fontaine au Roi, et leur rôle dans notre travail autour de la démocratie médicale. Je voudrais au passage saluer l'arrivée d'une nouvelle responsable à cet Atelier Santé Ville qui fait un très bon travail.

Ce vœu nous permet également de réfléchir et de mettre plus en valeur le travail et les projets des Ateliers Santé Ville dans le cadre de la Politique de la ville et du lien avec les équipes de développement local (EDL). Le redécoupage des quartiers Politique de la ville nous a amené à réfléchir à la vocation du travail dans le cadre de ce quartier Politique de la ville. Nous souhaitons souligner l'importance de cet Atelier Santé Ville Fontaine au Roi, de la nécessité de lui donner des moyens et d'avoir un travail bien en lien avec les EDL pour lui permettre de vivre pleinement. »

**M. le Maire** : « Merci. Qui souhaite intervenir sur ce vœu ? Personne. Je pense que le vœu se suffit en lui-même. Le Conseil de Paris a d'ores et déjà adopté en octobre 2014 un vœu qui exprimait clairement la position de la Ville sur son souhait de la poursuite du cofinancement par les services de l'Etat. Ces ateliers apportent un vrai travail de dentelle dans les quartiers et permettent de stabiliser des situations. Il y a actuellement une réflexion au sein même de la Ville, entre les

différentes délégations concernées, pour trouver le meilleur portage et la meilleure solution pour arriver à dé-précariser les personnels en les intégrant dans la fonction publique, ou au moins dans des contrats de droit public, et pour maintenir le service apporté. Ce vœu permet de porter ces deux directions. Je vous propose donc que nous le votions. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que la Ville de Paris a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur le portage des ateliers santé Ville ;

Considérant que l'atelier santé ville est un dispositif essentiel à la mise en œuvre du volet santé de la politique de la Ville à Paris pour les habitants les plus éloignés des parcours de soins ;

Considérant que depuis plusieurs mois la Mairie du 11<sup>e</sup> a réalisé un travail de diagnostic et de concertation avec les associations et les habitants pour analyser les besoins, notamment en matière de santé, dans les quartiers populaires au plus près du terrain et que le projet de territoire du 11<sup>e</sup> fixe des axes de travail qui y répondent ;

Considérant que l'ASV est un outil essentiel de mise en œuvre de ces objectifs, tel que rappelé dans le contrat de ville et les projets de territoire des arrondissements ;

Considérant que dans le cadre de la réforme de la Ville de Paris les Mairies d'arrondissement ont vocation à voir leurs compétences renforcées dans le domaine de la politique de la Ville ;

Considérant que le vœu adopté au Conseil de Paris des 20 et 21 octobre 2014 ;

Sur proposition de Madame Isabelle CHARPENTIER, Adjointe au Maire chargée de la politique de la ville et du développement local des quartiers, de Madame Hélène BIDARD, Conseillère déléguée à la santé et au handicap, et des élu-e-s Communistes - Front de Gauche,

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris étudie les conditions d'une intégration des ASV au sein de la Mission Politique de la Ville et aux Equipes de Développement Local, afin de maintenir la dimension politique de la Ville du dispositif.

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201618 Vœu de soutien à la « Nuit Debout »****V11201620 Vœu relatif à l'occupation de la Place de la République****V11201619 Vœu relatif aux usages de la Place de la République**

**M. le Maire** : « Nous en venons à trois vœux relatifs au mouvement Nuit Debout et à la place de la République. Je vous propose donc que l'on ait une présentation et un débat conjoints. Je vais donner successivement la parole aux trois rédacteurs des vœux. Mme Marine MALBERG pour commencer. »

**Mme MALBERG** : « Merci M. le Maire. Depuis le 31 mars 2016, des milliers de citoyennes et de citoyens ont décidé de se rassembler sur la place de la République pour faire de la politique, débattre, proposer, construire ensemble une nouvelle France, pour défendre leur droit d'échanger; débattre, inventer et pour construire en commun.

Nous condamnons fermement la répression policière qui s'est déroulée ces derniers jours sur la place de la Bastille. De nombreuses vidéos sur internet attestent de violences faites à l'encontre de manifestants pacifistes. Certains de mes amis ont été agressés alors qu'ils n'ont jamais rien envoyé sur les forces de l'ordre ; l'un d'eux s'est retrouvé à l'hôpital dû à ces violences. Avec le groupe écologiste, nous condamnons ces violences.

Nous condamnons également les violences faites à l'encontre des personnels de police du 11<sup>ème</sup> arrondissement, ainsi que toutes les dégradations qui ont eu lieu mais qui ne sont pas le fait de personnes participant à Nuit Debout, mais bien d'éléments extérieurs au mouvement. Il faut le souligner.

Parce que nous défendons l'existence et la pérennité de ce mouvement, nous souhaitons par ce vœu nous opposer au fait que la Préfecture a décidé que les manifestants devaient partir de la place de la République à partir de 22 h puisqu'ils ne sont pas là dans le cadre d'une privatisation de l'espace public mais d'une occupation. L'espace public appartenant à tout le monde, les personnes ont le droit d'y être pour faire de la politique tous les soirs.

Nous souhaitons donc :

- que les participants soient laissés libres d'exercer leur citoyenneté et leur envie de débattre, tous les soirs, de sujets politiques,
- que les autorisations préfectorales soient délivrées pour permettre à ce mouvement Nuit Debout de continuer,
- que la Ville de Paris et le 11<sup>ème</sup> arrondissement soutiennent le mouvement Nuit Debout :
  - en mettant en place les équipements temporaires appropriés pour maintenir les conditions sanitaires et d'hygiène nécessaires au vivre ensemble entre manifestants et riverains ;
  - en mettant à disposition des organisateurs, s'ils le souhaitent, des structures éphémères pour entreposer du matériel et bénéficier d'un accès électrique sécurisé ;
  - en préservant de toute destruction les constructions écologiques éphémères des participants,
- que la Ville de Paris, encourage la mise en place d'un dialogue entre les agents de la Ville et les organisateurs de la Nuit Debout,
- que la Ville de Paris, comme elle l'a fait en instaurant "la Nuit des débats", continue de soutenir les espaces démocratiques qui s'inscrivent dans l'histoire de Paris, et dans l'écriture de son avenir.

Merci. »

**M. le Maire** : « Merci. La parole est à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Merci M. le Maire. Nous avons tous constaté que depuis le 31 mars, la place de la République est occupée chaque nuit par des manifestants.

La place, qui avait été rénovée à grand frais, subit de nombreuses dégradations - comme par exemple des dalles soulevées pour créer un « potager » -, et qu'elle est couverte d'immondices et de déjections, ce qui engendre une mobilisation des équipes de nettoyage de la Ville de Paris au détriment de la poursuite de ses tâches habituelles dans les arrondissements limitrophes.

En marge de la manifestation Nuit Debout, des heurts, parfois très violents, se produisent, comme dans la nuit du 15 au 16 avril : des saccages dans le quartier et dans les arrondissements environnants ; une voiture brûlée ; le commissariat du 11<sup>ème</sup>, celui-là même qui s'est retrouvé en première ligne lors des attentats terroristes de l'an passé, a été attaqué en pleine nuit par des « manifestants » refoulés du domicile du Premier Ministre.

Les riverains subissent toutes les nuits les bruits des fêtes qui se poursuivent jusqu'au petit matin, car on n'y parle pas que de politique, on fait aussi la foire et de la musique. Ces petits groupes sont parfois très alcoolisés et alimentés par des vendeurs à la sauvette.

Les commerçants ont vu leur chiffre d'affaires baisser de façon vertigineuse par l'occupation de la place par Nuit Debout, qui se cumule aux manifestations de tous ordres dont cette place est le théâtre.

Le battage médiatique autour de cette manifestation, et les débordements de certains éléments violents qui s'y glissent, dégradent considérablement l'image du 11<sup>ème</sup> arrondissement, qui aurait pourtant bien besoin de sérénité après les événements terribles qui s'y sont déroulés en 2015.

De graves troubles à l'ordre public et à la sécurité des biens et des personnes sont occasionnés par la manifestation Nuit Debout.

Considérant aussi que l'on est en pleine période d'état d'urgence et que toutes ces manifestations peuvent provoquer et se terminer par une sollicitation des terroristes, nous demandons :

- Que le Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement s'associe à la Ville de Paris pour exiger du Ministre de l'Intérieur qu'il mette fin aux troubles à l'ordre public qui se produisent à l'occasion des rassemblements sur la place de la République.
- Que le Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement exige de la Préfecture de Police qu'elle engage systématiquement des poursuites à l'encontre des auteurs de troubles et des auteurs de saccages, et qu'elle renforce son dispositif pour les prévenir.
- Qu'une indemnisation des commerçants soit mise en place pour compenser les fermetures anticipées.

Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Luc LEBON pour le dernier vœu sur le sujet. »

**M. LEBON** : « Que des citoyens s'emparent du débat démocratique, nous ne pouvons que nous en réjouir. La Mairie de Paris a toujours favorisé l'expression du débat à travers des instances de concertations et de démocratie participative (budget participatif, Nuit des débats). J'ai suivi de très près le projet de réaménagement de la place de la République, ayant la délégation lors de la

précédente mandature. L'une des demandes fortes exprimées lors de la concertation a été de faire de cette place un forum démocratique au cœur de la ville. De ce point de vue, nous ne pouvons que nous réjouir du fait que cet objectif soit pleinement atteint.

Cette demande de forum démocratique sur la place n'a pas été la seule demande d'usage exprimée par les Parisiens lors de cette concertation. Il convient donc de veiller à faire respecter la diversité des usages sur la place et à la laisser ouverte à tous le plus longtemps possible. Il faut aussi prendre en compte la situation vécue par les riverains et les commerçants (nuisances sonores, insalubrités).

Un travail a été entrepris depuis le début avec la Préfecture de police, contre les violences qui nuisent, en premier lieu, aux valeurs portées par la majorité des participants à Nuit Debout. Il faut donc poursuivre ces actions sur le terrain pour empêcher ces violences. Nous avons pu constater que le travail mené avec la Préfecture a pu porter ses fruits car, même si la situation est évolutive, elle est assez maîtrisée.

De notre point de vue, nous ne pouvons pas à la fois nous abstenir d'évoquer les nuisances subies par les riverains et réduire le mouvement Nuit Debout à cela. Sans faire de mauvais jeux de mots, on essaie de tenir les deux bouts, en favorisant le débat démocratique tout en condamnant avec fermeté les violences et les débordements sur la place. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Pour ouvrir le débat, je voudrais ajouter que nous abordons un sujet qui est complexe. Mais Paris est riche en situations complexes et il faut les gérer en prenant en compte les aspirations des uns et des autres, et aussi le droit à la tranquillité et à la sécurité de tous. Comme vient de l'exprimer très justement M. Luc LEBON, il est nécessaire d'arriver à laisser aux Parisiens la possibilité de débattre, et ceci dans de bonnes conditions. Certains participants à Nuit Debout commencent même à prendre conscience que les policiers sont présents pour protéger tous les citoyens, y compris ceux qui sont présents sur la place pour débattre, et pour faire en sorte que tout le monde arrive à vivre ensemble, avec ses propres envies, dans cette ville très dense. Il faut que la liberté de chacun puisse s'exercer dans sa plénitude et dans la limite de la liberté des autres. Dans la situation actuelle, il me semble que la balance est déséquilibrée.

En tout cas, nous pouvons nous réjouir de cette aspiration au débat et de cette envie de changer le monde. Il faut donner au débat sa chance, tant que cela pourra se faire dans de bonnes conditions : dans le calme, dans l'ordre et dans la régulation, pour que tout le monde puisse profiter de l'espace public, et d'une bonne nuit de sommeil également.

Le débat est ouvert, je donne la parole à M. Jean-François MARTINS. »

**M. MARTINS** : « Merci M. le Maire. Je parle au nom du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. On a trois vœux sur la table ce soir, et comme vous venez de le faire M. le Maire, il faut faire savoir preuve d'équilibre et de lucidité. Dans les propos que j'ai entendus, je ne crois pas à l'idée que ce mouvement serait entravé par un régime policier qui l'empêcherait de se rassembler. Nous avons plutôt vu opérer l'exact inverse. Depuis la fin mars, les forces de l'ordre et la Préfecture de police ont eu à cœur d'autoriser ces manifestations. Quand vous avez un rassemblement sur la place avec un tel nombre de participants, on ne peut pas considérer qu'il s'agisse simplement d'une activité spontanée sur l'espace public, cela devient un rassemblement.

Dans un état de droit, ce type de rassemblement doit faire l'objet d'une déclaration de rassemblement et c'est pourquoi la Préfecture de police peut émettre un avis favorable ou défavorable, ou mettre des conditions, notamment horaires, à cette autorisation pour que le maintien de l'ordre public puisse être compatible avec la liberté de rassemblement, la liberté

d'association, et avec ce goût très parisien pour le débat. La position relativement équilibrée de la Préfecture de police depuis début avril permet chaque soir aux participants, aux débatteurs, aux rêveurs du monde d'après, de pouvoir se rassembler mais avec une limitation horaire, comme pour l'ensemble des rassemblements dans l'espace public à Paris. Elle permet également d'assurer la sécurité de ces mêmes participants, comme l'a très bien dit M. le Maire. Le 11<sup>ème</sup> arrondissement, comme tout Paris, est assez habitué aux manifestations, aux rassemblements et aux histoires de luttes et de combats. On sait malheureusement que, quand des luttes s'organisent, des groupuscules violents, dont le seul but est de casser, viennent toujours s'insérer dans ces rassemblements. Ces groupuscules, aux origines politiques diverses et variées, bien loin de rendre service au mouvement qu'ils prétendent défendre, viennent nuire à sa réputation et à la sécurité des participants. L'effort qui est conduit a pour but de permettre aux participants de continuer à se rassembler. Donc, je ne crois pas au premier excès présenté par Mme Marine MALBERG.

Je ne crois pas non plus à l'excès présenté par Mme Nicole SPINNEWEBER, qui présenterait la place de la République comme une nouvelle ZAD (*zone à défendre*) avec des constructions permanentes. Madame, vous avez également évoqué quelques contrevérités en disant que les services de propreté de la Ville mobilisés sur la place venaient à manquer dans les autres arrondissements. Il y a d'autres adjoints plus compétents que moi sur le sujet, mais je dois vous informer que c'est le service de la fonctionnelle de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) qui intervient sur la place de la République. Ce ne sont pas les mêmes unités qui interviennent dans les arrondissements. Je suis sûr que vous le saviez et que ce n'était qu'une erreur dans votre intervention.

Je ne crois pas non plus à l'idée selon laquelle il faudrait interdire. La place de la République est rendue chaque jour à ses usages et nettoyée chaque matin par les services de la fonctionnelle de la DPE. Les commerçants voisins retrouvent leurs activités pour une grande partie du temps. En revanche, et malheureusement, un certain nombre de ces commerçants ont vu leur devanture saccagée, taguée ou menacée pour certains, et cela est évidemment inacceptable. Mais comprenons-le, comme pour les groupuscules que j'évoquais plus tôt, il ne s'agit pas de la grande majorité pacifiste de Nuit Debout qui est concernée.

C'est pourquoi le groupe RGCI s'est associé au vœu que je crois être un vœu d'équilibre entre la bonne vie de cette place, qui doit rester un espace public, et la liberté de ceux qui souhaitent penser, réfléchir, inventer un monde d'après, dans des conditions qui doivent rester des conditions de décence, de salubrité publique, de sécurité, de sérénité. Je le dis aux organisateurs, il faut qu'ils sachent organiser leur propre police et leur propre régulation dans leurs rassemblements. Quand on demande la responsabilité de se rassembler sur l'espace public, une partie de la régulation revient aux organisateurs eux-mêmes. Ils ne peuvent pas tout reporter sur la police.

Je pense que la meilleure phrase vous revient M. le Maire, dans un communiqué commun avec la Maire de Paris : « S'il est légitime de rêver d'un autre monde, il ne l'est pas de dégrader celui-ci ». Cette position d'équilibre nous sied assez bien, c'est la raison pour laquelle nous soutiendrons votre vœu. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. David BELLIARD. »

**M. BELLIARD** : « Merci M. le Maire. Je vais apporter une explication de vote de notre groupe.

Je ne parlerais pas de manifestants mais de participants. Nuit Debout, ce sont des milliers de personnes, dont beaucoup de jeunes, qui participent à l'élaboration d'une expression démocratique nouvelle, d'une réappropriation de l'espace public, d'expressions, d'échanges et d'un

fonctionnement démocratique qui se construit en faisant. Nous avons le devoir de soutenir et de saluer cette volonté de nouveauté et de réappropriation de la parole et de l'espace.

A ce titre, il ne faut pas confondre les responsables des violences qui ont été constatées ces derniers jours et que nous nous condamnons fermement, avec les participants à Nuit Debout qui ont eux-mêmes condamné cette violence et qui sont organisés pour réguler l'espace public au sein d'une commission « accueil et sérénité ».

Nous attachons beaucoup d'importance au troisième point : il est de notre responsabilité de soutenir moralement et politiquement ces initiatives d'expressions démocratiques nouvelles. Il est important aussi d'aller plus loin, et ce serait faire honneur à une majorité de gauche et écologiste, de donner des moyens pour permettre la pérennisation de cette expérience démocratique.

Nous voterons notre vœu que nous opposerons au vœu présenté par l'opposition et nous nous abstiendrons sur le dernier vœu présenté. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Christian SAINT-ETIENNE. »

**M. SAINT-ETIENNE** : « M. le Maire, dans votre intervention, vous avez essayé de trouver un équilibre entre les différents points qui sont en débat, entre la nécessité de la diversité des usages de la place doit être assurée, et la nécessité de distinguer les participants à Nuit Debout et les casseurs (nous le faisons parfaitement dans l'opposition) qui s'y joignent. Sur la « loi Travail », il y a eu des dizaines de milliers de manifestants, mais des centaines de casseurs venus en marge ont fait des dégâts colossaux. On distingue les participants à Nuit Debout et les casseurs, mais les casseurs sont une réalité.

La troisième nécessité qu'il faut respecter, c'est la vie des riverains et l'activité des commerces. Or, vous l'avez dit vous-même, il faut trouver un équilibre, et il est clair que ces dernières semaines, l'équilibre s'est fait au détriment des riverains et des commerçants. Nous avons atteint un niveau de dégradation de la qualité de vie des gens autour qui commence à leur poser de sérieux problèmes. Dans ces conditions, M. MARTINS et vous-même l'avez dit, quand on veut mener des mouvements de ce type, les responsables de l'organisation et de la sécurité de ceux qui participent à ces manifestations ou à ces réflexions, n'arrivent pas à assumer cette responsabilité. Il est donc clair que la Mairie de Paris a une responsabilité vis-à-vis des habitants du 11<sup>ème</sup> de reprendre le contrôle de la place. Il ne s'agit pas d'empêcher ceux qui veulent discuter de le faire, mais il s'agit de permettre à ceux qui sont autour de vivre normalement. Cet équilibre est rompu et nous souhaitons qu'une correction soit réellement apportée car je pense que les riverains sont à bout. Vous ne le mesurez pas ici, mais ils sont à bout. La qualité de vie des riverains s'est véritablement dégradée. Une manifestation une fois par semaine est une chose, mais tous les soirs pendant des semaines est autre chose. Je pense que l'on arrive à un moment où la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement et la Mairie de Paris doivent vraiment prendre les choses en main et aider au mieux les organisateurs à reprendre le contrôle de cette opération s'ils n'y arrivent pas. Je pense qu'une façon de respecter l'équilibre entre ces trois dimensions serait peut-être aussi d'imaginer que Nuit Debout soit autorisée à avoir lieu une ou deux fois par semaine, et que les gens soient laissés tranquilles le reste de la semaine. Ce ne serait pas choquant.

Il y a une rupture de l'équilibre dans cet écosystème et il faut que cet équilibre soit rétabli le plus rapidement possible. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

**M. RECHER** : « Merci M. le Maire. Je voudrais féliciter la position du groupe socialiste, de la Maire de Paris et du Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement qui permet de concilier l'exigence démocratique et la nécessité de maintenir l'accessibilité de cette place. Autant je ne souhaite pas m'opposer au vœu des groupes communiste et écologiste, autant je trouve que la question de la pérennité de ce qui est demandé n'est pas une demande du collectif Nuit Debout. Au contraire, un équilibre a été atteint sur l'aspect provisoire de l'occupation le soir. Les mises à disposition de réseaux et les captations d'espace ne sont pas des demandes et ce ne sont pas non plus de bonnes idées. C'est pourquoi je pense qu'il y a une petite erreur d'appréciation sur ce point.

On aura les appréciations qu'on voudra, notamment avec l'année qui vient, sur le devenir de la Gauche et des échéances politiques, mais je tiens à saluer le fait que, dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, en partie, naisse de l'opposition à la « loi Travail », à l'origine du mouvement Nuit Debout. Les personnes que l'on y croise sont des électeurs du président actuel. Il faut noter que le mouvement part du 11<sup>ème</sup> arrondissement et il faut que cette nouvelle manière de faire de la politique se passe bien. Je ne sais pas du tout ce qu'il en adviendra mais je suis inquiet, non seulement de ce qui s'est passé dans les manifestations, mais aussi de ce qui se passe en marge de ces rassemblements (j'ai relayé la pétition de l'ACAT -Action des chrétiens pour l'abolition de la torture- sur la question des violences policières). Les positions doivent être équilibrées. En refusant le caractère permanent de l'installation sur la place, en étant ouvert sur l'utilisation de la sono en l'arrêtant après 22h, les organisateurs de Nuit Debout permettent de pacifier la situation. Mais nous avons pu relever un certain nombre de débordements et en tant qu'élus, on est en droit de s'interroger, éventuellement d'interpeler si cela devait persister, sur des excès et des violences policières. »

**M. le Maire** : « Je passe la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « A la suite de l'intervention de M. Bastien RECHER, j'ai une proposition de synthèse à vous faire M. le Maire. Pour rassurer les riverains, si tel est le souci exprimé ce soir, la meilleure solution serait que la majorité des députés de l'Assemblée Nationale rejette la « loi Travail », et je regarde mon excellent collègue Patrick BLOCHE. Cela nous permettrait évidemment de sortir par le haut de la situation de la place de la République. En plus du fait que nous, la municipalité, allons réaménager sept places parisiennes pour permettre à terme une plus large expression démocratique et pour que d'autres endroits que la place de la République puissent accueillir des rassemblements aussi novateurs sur le plan démocratique. »

**M. le Maire** : « Merci. Je propose que l'on reste sur le débat de la place de la République. M. David BELLIARD souhaite reprendre la parole. »

**M. BELLIARD** : « Je voudrais apporter une petite précision quant à l'intervention de M. Bastien RECHER. Il y a une demande des organisateurs, notamment sur la question des sanitaires. Il s'agit de la principale demande, celle de pouvoir installer des sanitaires sur la place. »

**M. le Maire** : « M. Patrick BLOCHE souhaite intervenir. »

**M. BLOCHE** : « Comme le suggère M. le Maire, je vais essayer de ne pas confondre les assemblées dans lesquelles je siège. Je dis cela car au moment où nous parlons, les députés procèdent à l'examen du projet de loi El Khomri dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale.

Je suis en Conseil d'arrondissement et j'ai à l'esprit un mot que plusieurs d'entre vous ont prononcé, avec justesse : le mot « équilibre ». Je pense aussi que l'esprit de responsabilité est le sentiment qui doit nous rassembler. Comme député de la partie du 11<sup>ème</sup> arrondissement de la place de la République, et comme élu du 11<sup>ème</sup> arrondissement, ma première préoccupation va

envers celles et ceux que nous représentons, quelles que soient les opinions politiques. Le Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement l'exprime régulièrement, cela signifie que notre premier souci, et que nous nous devons tous avoir, est ce que vivent les riverains et les personnes ayant une activité économique autour de la place de la République. Ceci est le premier sens de mon point de vue du vœu présenté par M. Luc LEBON.

Nous n'allons pas refaire le débat, et surtout pas le débat qui a lieu depuis 55 jours sur la place de la République. En vous écoutant, je souris un peu car dans la volonté de construire ce nouveau monde, beaucoup de débats visent à dire qu'il s'agit d'une nouvelle façon, sinon de faire de la politique, tout du moins de faire vivre la démocratie, et qui de fait est une contestation de ce que nous vivons ici même au moment où nous parlons, et une forte contestation de ce qu'on appelle habituellement la démocratie représentative. Je dis cela pour que, dans notre disponibilité, voire dans le soutien que certains expriment ici, nous ayons à l'esprit ce qui est porté dans ces débats.

Pour vivre régulièrement chaque semaine les interpellations dont fait l'objet le gouvernement, et tout particulièrement le Ministre de l'Intérieur, je voudrais vraiment saluer le gouvernement et M. Bernard Cazeneuve, dans cette situation d'état d'urgence, permettent qu'il y ait chaque soir sur la place de la République des personnes qui se rassemblent, et non manifestent, dans l'espace public, et, M. Bernard Cazeneuve l'a encore rappelé cet après-midi dans l'hémicycle, avec un souci premier du respect de l'état de droit et du maintien de l'ordre public, surtout lorsqu'il est contesté par les casseurs, que nous condamnons évidemment unanimement. Je regrette beaucoup que, dans le vœu porté par l'opposition, le rôle du gouvernement et du Ministre de l'Intérieur soit mis en cause. Réguler l'espace public, permettant que des femmes et des hommes, de bonne volonté et sincères, puissent débattre, tout en maintenant l'ordre public et en réprimant légitimement les casseurs dans un état de droit marqué par l'état d'urgence, est un exercice particulièrement difficile. Je regrette vraiment votre première interpellation parce que dire que le Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement et la Ville de Paris doivent exiger du Ministre de l'Intérieur qu'il mette fin aux troubles à l'ordre public, c'est quand même nier le rôle difficile qu'il doit tenir.

C'était ce que je voulais exprimer à ce sujet et je voudrais me réjouir du vœu d'équilibre et de responsabilité que M. Luc LEBON a présenté et que beaucoup d'élus ici présents voteront. »

**M. le Maire** : « M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

**M. LEFORT** : « M. BLOCHE, vous avez à l'esprit le mot « responsabilité ». Moi, quand je lis ces vœux, quand je lis ces courriers qu'écrivent les maires des arrondissements adjacents, j'ai à l'esprit le mot « gesticulation ». Quand le Président de la République est venu sur la place de la République, il n'y a eu aucun problème pour ramener le calme, la propreté, le savoir-vivre que les riverains de la place de la République sont en droit d'attendre de la part de leurs services. Si nous avons écrit notre vœu, ce n'est pas pour demander, sous une forme différente, que la Mairie fasse un énième courrier pour montrer toute sa force verbale, pour s'opposer contre cette occupation ou contre ces casseurs sur la place de la République. Ce que nous aimerions, c'est qu'il y ait une vraie action. On voit bien qu'actuellement, le gouvernement et les mairies sont totalement paralysés par le phénomène Nuit Debout. La réaction facile est donc d'en parler et d'expliquer, à grand renfort de phrases, que l'on désire le calme pour les riverains. Dans des conditions différentes, d'autres manifestations se sont positionnées sur l'espace public parisien et elles étaient totalement calmes ; je pense notamment aux « Veilleurs » contre la loi Taubira qui n'ont attiré aucun casseur et qui ont été réprimés par le gouvernement de la façon la plus violente qui soit.

Nous demandons, non plus que la Mairie fasse des vœux, non plus qu'elle fasse des courriers, mais qu'elle demande maintenant au gouvernement de faire ce qu'il a déjà su faire, c'est-à-dire ramener le calme sur cette place. Nous demandons des actes et non plus des mots. »

**M. le Maire** : « Je pense que nous sommes arrivés au terme de ce débat. J'allais m'apprêter à louer la qualité de ce débat, mais je serai plus prudent au vu de la dernière intervention car ce serait passer rapidement sur les casses qui ont eu lieu à la fin de nombreuses Manif Pour Tous, notamment à la fin du mouvement. Comme dans tous les mouvements sociaux, je fais toujours la distinction entre les manifestants et les casseurs, et je ne fais pas d'exception. Néanmoins, il ne faut réécrire l'histoire d'une façon aussi grossière.

Je voudrais revenir sur quelques points abordés au cours du débat pour donner mon point de vue et partager des éléments en ma possession. Sur la question de la pérennisation, M. Bastien RECHER l'a évoqué, les organisateurs (si on peut parler d'organisateur, vu qu'il s'agit d'un système sans hiérarchie ni structure) et les personnes impliquées dans le mouvement et dans son animation démontent eux-mêmes les structures la nuit pour laisser la place le matin, avant de les réinstaller le soir suivant. Je parle des soirées où il n'y a pas de violences évidemment. Ces derniers jours, eux-mêmes se louaient des contrôles policiers établis à l'entrée de la place afin d'éviter que des gens entrent avec des projectiles ou des armes. Ils acceptent qu'une heure soit fixée pour l'usage de la sono. Les dispositions ont mis du temps à se mettre en place et je regrette qu'il ait fallu autant de violence et de débordements pour en arriver là. Ce n'est pas faute de nous être exprimés ; je me suis exprimé dès le lendemain du caillassage du commissariat car j'ai considéré que la ligne blanche a été franchie. Je l'ai dit de la manière la plus claire qui soit, ce qui a d'ailleurs conduit à l'évacuation de la place le soir même. L'acte était inacceptable et a été heureusement ponctuel en ce qui concerne le commissariat, mais malheureusement répété en ce qui concerne les violences en général.

Je voudrais donc dire à chacun que les trois maires d'arrondissement concernés, la Maire de Paris, les services municipaux et la Préfecture de police sont en relation permanente pour gérer cette situation qui, je le rappelle, est d'une grande complexité. Il n'y a pas de solution miracle qui permettrait de régler le problème. L'usage d'une force aveugle au mépris des aspirations du débat ne réglerait pas la question mais la ferait ressurgir de manière encore plus violente probablement ailleurs. Ce n'est pas l'objectif que poursuivent ni la municipalité, ni le Préfet, ni le gouvernement.

Tout ce travail a quand même fini par produire des résultats et des actes concrets ont été posés : je ne reviens pas sur les nettoyages quotidiens, chaque matin, des services de la Ville permettant aux Parisiens de réinvestir la place et de la voir en bel état pour toute la journée. En revanche, pour ce qui se passe le soir, le Préfet a commencé à prendre des arrêtés, de courtes durées pour des raisons réglementaires et de sécurité juridique. Le dernier arrêté en vigueur s'appliquait pour les journées d'hier et d'aujourd'hui. Je vous en donne le contenu, et ce contenu est appliqué ; vous demandiez des actes, je vous les présente :

- Interdiction de l'usage de sono à partir de 22 h. Nous avons pu le constater hier soir, il n'y a pas eu de débordements même si des mégaphones ont pu être entendus. Mais il s'agit d'un premier pas, et nous allons continuer à avancer vers cette direction. Pour rappel, l'arrêté précédent fixait la limite à minuit.
- Interdiction de former des cortèges au départ de la place de la République. Le préfet, et non le maire, a la charge de l'organisation de l'ordre public à Paris. Il a pris cette mesure simple, pleine de bon sens, et qui a été le fruit de l'expérience de ces dernières semaines : parfois sous l'effet de l'alcool, il venait à l'idée des gens de prendre l'apéritif au domicile de M. Manuel Valls ou d'aller casser des banques. Il faut se rappeler qu'il y a encore quelques temps, des cortèges multiples partaient tous les soirs dans les différents quartiers de Paris.

- Interdiction d'entrer sur la place avec tout objet pouvant constituer une arme à partir de 17 h. J'étais sur la place de la République aujourd'hui autour de 16h15 ; il y avait d'ores et déjà des barrages filtrants de policiers autour de la place pour contrôler tous les sacs des passants et s'assurer que des objets de cette nature ne seraient pas introduits.
- Interdiction de la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique et de la vente à emporter de boissons alcoolisées.
- Interdiction du stationnement de véhicules, notamment utilitaires qui peuvent servir de cache pour des munitions, au vu des batailles rangées qui ont eu lieu avec des objets assez surprenants (blocs de béton cassés avec des plaques d'égout). Les policiers sont déployés pour faire face à ce genre de situation et pour protéger ceux qui veulent en toute bonne foi, en toute naïveté (il y a beaucoup de fraîcheur dans ce mouvement), se poser, profiter de ce bel espace de la place de la République et débattre librement.

Je salue aussi l'implication du Ministre de l'Intérieur, du Premier Ministre, du gouvernement, du Préfet, et à travers lui, des forces de l'ordre, pour maintenir la possibilité du débat aux personnes qui le souhaitent et pour que ce débat se déroule dans les moins mauvaises conditions possibles. Je constate que nous progressons vers la voie d'une résorption des violences que tout le monde déplore.

Nous allons passer au vote du premier vœu. »

#### **V11201618 Vœu de soutien à la « Nuit Debout »**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que, depuis le 31 mars 2016, des milliers de citoyennes et de citoyens se rassemblent chaque soir sur la place de la République au sein du mouvement « Nuit Debout » pour échanger, débattre, inventer, proposer et construire en commun ;

Considérant que ce mouvement a notamment été créé en réaction au projet de loi « travail » et à la pétition qui a recueilli plus d'un million deux cents mille signatures, mais aussi en réaction à l'état d'urgence, et à la proposition de loi de déchéance de la nationalité ;

Considérant que ces rassemblements pacifiques, ouverts et populaires, font vivre la démocratie participative en renforçant l'intervention populaire et la capacité d'agir des citoyennes et citoyens ;

Considérant que les places de Paris, dont celle de la République, ont toujours été et doivent rester des espaces publics de vie, et des lieux essentiels de manifestation et de rencontre propices aux débats publics ; comme cela a été réaffirmé lors du débat au Conseil de Paris portant sur les objectifs d'utilisation du réaménagement de ces places, appelées à redevenir ainsi des "Agoras", lieux de discussions et d'élaboration des politiques publiques ;

Considérant que les violences perpétrées à l'encontre de personnels de Police du 11<sup>e</sup> ainsi que les dégradations de commerces, commises par des éléments extérieurs à la « Nuit Debout », doivent être vigoureusement condamnées et empêchées ;

Considérant que les participantes et participants ont condamné ces actes de violence et ces dégradations et ont réaffirmé leur volonté de préserver la propreté de l'espace public et son utilisation pacifique par toutes et tous ;

Considérant que le mouvement « Nuit Debout » s'est doté d'une commission « accueil et sérénité » afin d'éviter tout trouble à l'ordre public, et que la Préfecture de police a même salué dans un communiqué en date du 19 avril les dispositions mises en œuvre par le mouvement pour « faciliter la dispersion sans incident des manifestants à l'issue des mobilisations » ;

Considérant que ces rassemblements se sont étendus dans plusieurs villes de France, témoignant d'une volonté politique collective des participantes et participants de débattre de sujets politiques ;

Considérant que l'état d'urgence actuellement décrété en France ne saurait constituer un motif légitime pour interdire le droit de manifester ;

Considérant que le 15 avril dernier, la Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme de Paris a apporté son soutien au mouvement « Nuit Debout » et demandé aux autorités compétentes de garantir des conditions satisfaisantes à ce sursaut démocratique ;

Considérant que les habitants du quartier de la place de la République, les commerçants ainsi que les personnes travaillant à proximité ont droit à un environnement sain et au respect de leur lieu de vie, y compris dans ces circonstances exceptionnelles ;

Considérant que les infrastructures nécessaires à l'enlèvement des déchets et à un espace public propre aux alentours de la place ne sont pas adaptées à la présence continue de milliers de personnes ;

Sur proposition des élus des groupes Communiste - Front de Gauche, et Europe Ecologie - Les Verts ;

EMET LE VŒU :

- Que les participantes et participants soient laissés libres d'exercer leur citoyenneté et leur envie de débattre, tous les soirs, de sujets politiques ; et donc,
- Que les autorisations préfectorales soient délivrées pour permettre à ce mouvement « Nuit Debout » de continuer,
- Que la Ville de Paris et le 11<sup>e</sup> arrondissement soutiennent le mouvement « Nuit Debout » en mettant en place les équipements temporaires appropriés pour maintenir les conditions sanitaires et d'hygiène nécessaires au vivre ensemble entre manifestants et riverains ; en mettant à disposition des organisateurs, s'ils le souhaitent, des structures éphémères pour entreposer du matériel et bénéficier d'un accès électrique sécurisé ; et en préservant de toute destruction les constructions écologiques éphémères des participants,
- Que la Ville de Paris, encourage la mise en place d'un dialogue entre les agents de la ville et les organisateurs de la « Nuit Debout »,
- Que la Ville de Paris, comme elle l'a fait en instaurant "la Nuit des débats", continue de soutenir les espaces démocratiques qui s'inscrivent dans l'histoire de Paris, et dans l'écriture de son avenir.

**M. le Maire** : « Qui s'abstient ? M. Bastien RECHER. Qui vote pour ? Les groupes Communiste - Front de Gauche et Europe Ecologie - Les Verts. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**V11201619 Vœu relatif aux usages de la Place de la République**

Considérant que depuis le 31 mars, le mouvement Nuit Debout se réunit place de la République chaque nuit pour débattre de façon pacifique en affichant des valeurs d'échange et de partage ;

Considérant que ce mouvement réunit des citoyens de toutes les origines et de tous les horizons, pour questionner notre démocratie et la place des citoyens dans l'espace public et politique ;

Considérant que rien ne s'oppose à ce que des citoyens débattent et qu'ils libèrent la place pour d'autres usages une fois qu'ils ont terminé leurs discussions ;

Considérant que la place de la République comporte aussi un grand nombre de riverains, qui doivent être préservés, comme tous les Parisiens, du tapage nocturne et que les commerçants doivent également pouvoir y poursuivre leurs activités ;

Considérant que l'espace public ne saurait être accaparé, même par un groupe nombreux, et qu'il est important de veiller à ce que l'usage de la place soit partagé entre toutes celles et ceux qui souhaitent y venir ;

Considérant que tous les matins la place de la République est nettoyée par les services de propreté de la Ville de Paris, services qui ont par ailleurs mis à disposition des conteneurs à poubelle pour les participants du mouvement ;

Considérant qu'en marge du mouvement pacifique, des violences ont été perpétrées contre le commissariat du 11<sup>e</sup> arrondissement et contre le local d'un parti politique, et qu'un nombre certain de commerces de l'arrondissement, ainsi que du mobilier urbain, ont subi des dégradations parfois importantes ;

Considérant qu'il convient que ces débordements, répétés, cessent, et ce afin de ne pas porter atteinte à l'esprit du mouvement Nuit Debout ;

Considérant que dans un contexte de menace élevée, l'engagement des forces de l'ordre nous permet quotidiennement de vivre ensemble et en sécurité ;

Considérant que les pouvoirs publics (préfecture et mairie) ont déjà pris des mesures pour contenir les nuisances subies par les riverains et les commerces: interdiction d'alcool les nuits de week-end, nettoyage après l'occupation, mise à disposition de poubelles de tri... ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, et des élus-e-s des groupes Socialiste, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement :

- émet le vœu que la Ville de Paris continue d'offrir des instruments diversifiés permettant l'expression du débat démocratique, comme elle l'a déjà fait en mettant en œuvre les instances de concertation et de démocratie participative, l'élaboration et la co-construction du budget participatif ou encore la nuit des débats ;
- condamne fermement les violences et les débordements, qui contredisent les aspirations telles qu'exprimées par l'immense majorité des participants de Nuit Debout ;
- demande que le droit à la tranquillité des riverains soit réaffirmé et qu'une limitation horaire soit instaurée pour l'usage des sonos ;
- souhaite que la Ville étudie la possibilité d'adapter au mieux la collecte des ordures afin de limiter les nuisances pour les riverains et d'éviter le détournement des containers par des personnes extérieures au mouvement Nuit Debout.

**M. le Maire :** « Qui vote pour ? Les élus Socialistes et Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants. Qui vote contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui s'abstient ? Les groupes Communiste - Front de Gauche et Europe Ecologie - Les Verts. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à la majorité.**

### **V11201620 Vœu relatif à l'occupation de la Place de la République**

Le Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement,

Depuis le 31 mars, la place de la République est occupée chaque nuit par des manifestants, à l'instigation du mouvement « Nuit Debout »,

Considérant que la place, qui avait été rénovée à grand frais, subit de nombreuses dégradations, comme, par exemple des dalles soulevées pour créer un « potager », et qu'elle est couverte d'immondices et de déjections, ce qui engendre une mobilisation des équipes de nettoyage de la Ville de Paris, au détriment de la poursuite de ses tâches habituelles dans les arrondissements limitrophes ;

Considérant qu'en marge de cette manifestation, des heurts, parfois très violents, se produisent, comme dans la nuit du 15 au 16 avril, que des saccages dans le quartier et dans les arrondissements environnants sont constatés, qu'une voiture a été brûlée sur la place le 22 avril, que le commissariat du 11<sup>e</sup> – celui-là même qui s'est retrouvé en première ligne lors des attentats terroristes de l'an passé ! – a même été attaqué en pleine nuit par des manifestants refoulés du domicile du Premier Ministre ;

Considérant que les riverains subissent toutes les nuits les bruits des fêtes qui se poursuivent jusqu'au petit matin, avec des petits groupes, parfois très alcoolisés, et alimentés de surcroît par des vendeurs à la sauvette,

Considérant que les commerçants ont vu leur chiffre d'affaires baisser de façon vertigineuse par l'occupation de la place par Nuit Debout, qui se cumule aux manifestations de tous ordres dont elle est le théâtre, et qui ont des graves conséquences sur l'activité économique du secteur,

Considérant que le battage médiatique autour de cette manifestation, ainsi que sur les débordements de certains éléments violents qui s'y glissent, dégradent l'image du 11<sup>e</sup> arrondissement, qui a pourtant bien besoin de sérénité après les événements terribles qui s'y sont déroulés en 2015 ;

Considérant les graves troubles à l'ordre public et à la sécurité des biens et des personnes occasionnés par la manifestation Nuit Debout ;

Considérant l'aggravation des risques d'attentat terroristes que font courir à la population les rassemblements de masse, entraînant une mobilisation des forces de police, qui doivent, par ailleurs, répondre à de nombreuses sollicitations,

Considérant cette situation inacceptable où les lois de la République ne sont pas respectées dans nos quartiers, alors que l'état d'urgence a été décrété ;

Considérant que le 11 avril le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement a cosigné avec la Maire de Paris un communiqué indiquant : « *nous condamnons avec la plus grande fermeté* », « *nous resterons intransigeants* », etc... phrases restées jusqu'à présent sans effet alors que récemment, la force publique a démontré la possibilité de faire place nette pour la venue du Président de la République ;

Considérant que le mouvement « nuit debout » traduit d'une certaine façon la déception et la perte de confiance du peuple français à l'égard du Président de la République, qui devrait rendre sans attendre le pouvoir au peuple qu'il a trompé ;

Considérant que le 11<sup>e</sup> arrondissement se trouve confronté à un mouvement qui dépasse le cadre municipal, mais qui a pris naissance sur une place dont la configuration, propice aux manifestations de masse, a été voulue par la municipalité et la Ville de Paris ;

Sur le rapport de Madame Nicole SPINNEWEBER,

Sur proposition de Madame Nicole SPINNEWEBER, et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- Que le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement s'associe à la ville de Paris pour exiger du ministre de l'Intérieur qu'il mette fin aux troubles à l'ordre public qui se produisent à l'occasion des rassemblements sur la Place de la République.
- Que le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement exige de la Préfecture de Police qu'elle engage systématiquement des poursuites à l'encontre des auteurs de troubles et des auteurs de saccages, et qu'elle renforce son dispositif pour les prévenir.
- Qu'une indemnisation des commerçants soit mise en place pour compenser les fermetures anticipées.

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**Vœu relatif à une construction de pistes cyclables le long du boulevard Voltaire respectueuse du cadre de vie, du développement économique et des deniers publics**

**M. le Maire :** « Le dernier vœu est présenté par M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « La Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement nous a présenté un projet qui consiste à aménager une piste cyclable le long du boulevard Voltaire, de Nation à République, en resserrant les voies de circulation, actuellement de 5 mètres de largeur, en deux voies de 3 mètres de largeur dans lesquelles les voitures seront empêtrées, notamment les soirs d'affluence.

Le projet consiste à déplacer les zones de stationnement pour pouvoir insérer entre les trottoirs et les zones de stationnement deux grandes voies de 3 mètres de large, pour que les vélos puissent rouler dans un sens et dans l'autre, de chaque côté du boulevard.

Cet aménagement va avoir des conséquences inquiétantes :

- Les jours d'embouteillages ou les jours où la circulation sera juste un petit peu plus resserrée, les voitures ne pourront plus doubler. On l'a vu sur le boulevard Saint Marcel et sur d'autres boulevards parisiens, le fait de resserrer les voies occasionne de grandes perturbations. Ces perturbations ne sont pas uniquement des gênes pour les automobilistes, mais également pour les cyclistes eux-mêmes : si les voies cyclables sont obstruées par une voiture mal garée ou par un colis, les cyclistes emprunteront le boulevard. Les automobilistes n'étant pas alertés, le danger encouru par ces cyclistes serait important.
- L'autre danger concerne les véhicules de secours : le jour où la circulation sera un peu plus dense, ceux-ci ne pouvant pas doubler si des véhicules arrivent dans l'autre sens, ils ne pourraient plus circuler rapidement de la place de la Nation vers la place de la République. Nous savons combien il est nécessaire, par les temps qui courent, d'avoir une fluidité sur ces axes de circulation en cas de besoin.
- Une autre conséquence pour le 11<sup>ème</sup> arrondissement : le ralentissement des véhicules occasionnerait de la pollution et du bruit pour les riverains. Nous ne voulons pas que notre arrondissement devienne obstrué et bruyant, surtout sur un axe qui était jusqu'ici extrêmement fluide, ce qui en faisait la qualité.

Puisque les élus du groupe de la Droite et du Centre ne sont pas seulement des élus d'opposition mais aussi des élus de proposition, nous vous soumettons une alternative très simple : plutôt que de faire des aménagements de part et d'autre du boulevard Voltaire, nous suggérons de n'aménager qu'un côté du boulevard. Comme la piste cyclable aura une largeur de 3 mètres de large, nous aurons largement la place d'y mettre une piste dans un sens et une piste dans l'autre. D'autant plus que le boulevard Voltaire étant rectiligne, on peut parfaitement voir de loin si un vélo arrive dans le sens opposé et doubler le vélo un peu lent qui serait devant nous. Les pistes utilisées sur le boulevard Diderot, par exemple, mesurent 1,40 mètres de large, il est donc parfaitement possible de mettre deux pistes dans un sens et dans l'autre sur une largeur de trois mètres. L'absence de piste de l'autre côté du boulevard économiserait des travaux, et permettrait de maintenir une voie supplémentaire au centre de la chaussée de façon à ce que les véhicules puissent se doubler.

Voilà l'esprit de notre proposition. Nous souhaiterions qu'elle soit entendue par les élus de la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement et votée dans un élan unanime pour le bien-être des riverains du boulevard Voltaire et des habitants de l'arrondissement dans leur totalité. »

**M. le Maire :** « La vie est-elle si simple, M. Pierre JAPHET ? »

**M. JAPHET** : « Non. J'avais prévue de commencer la réponse à votre vœu en vous remerciant parce que, et vous le rappelez dans votre vœu, vous avez soutenu le vote du Plan vélo parisien. De plus, vous me donnez l'occasion de présenter devant ce Conseil le projet de piste cyclable du boulevard Voltaire. Mais j'ai franchement hésité car, à la façon dont vous présentez le projet, on a l'impression que vous voyez des ZAD partout et qu'on va installer le chaos absolu sur le boulevard Voltaire, alors qu'il s'agit bien du contraire.

Je voulais également souligner l'évolution de votre formation politique pour la politique du vélo, mais je constate que vous n'avez pas réussi à vous débarrasser d'un vieux mythe, celui de la fluidité. Vous n'avez toujours pas compris que laisser plus de place pour la voiture entraîne plus de voitures. La politique des années 70 est passée par là, et on a appris la leçon. Je vous remercie quand même de me donner l'occasion de présenter ce projet devant le Conseil.

Je voudrais d'abord vous présenter les objectifs de ce projet :

- Créer une liaison cyclable qui soit structurante et confortable entre Nation et République, et sécurisée. C'est pourquoi nous avons éliminé tout scénario qui consisterait à faire un aménagement léger de type bande cyclable peinte sur le boulevard.
- Ne pas dégrader le confort et le cheminement des piétons. C'est pourquoi il a été aussi exclu de faire une piste cyclable sur les trottoirs existants.
- Limiter l'impact sur la circulation automobile et surtout sur la vitesse du bus 56. A l'instar de la logique de l'aménagement des sept places parisiennes, l'idée est de gagner de la place au profit des mobilités douces, et cela se fait forcément au détriment de l'espace offert aujourd'hui à la circulation automobile.
- Maintenir de façon raisonnable une offre de stationnement.

Je voudrais également rappeler que ce projet a été plébiscité dans le cadre de la consultation à la fin de l'année 2014 sur le Plan vélo parisien. Parmi tous les aménagements proposés aux Parisiennes et aux Parisiens, le boulevard Voltaire est arrivé largement en tête des votes.

Avant de répondre précisément à votre vœu, je vous fais le point sur le calendrier du projet. Nous sommes actuellement dans une phase d'étude qui va se poursuivre jusqu'en juin. La préparation du chantier va se faire en été et les travaux devraient démarrer en septembre 2016 pour livrer par tronçon cette piste cyclable jusqu'en mai 2018, où seront livrés les derniers tronçons. La Direction de la Voirie nous propose de démarrer à partir de deux sites différents, de la place de la République et de la place Léon Blum. Nous faisons le choix de ne pas démarrer par la place de la Nation car un projet d'aménagement y est prévu.

Au-delà de la piste cyclable, il y aura aussi la livraison d'un certain nombre d'aménagements connexes :

- un plateau piétonnier sur le boulevard Voltaire, entre l'église Saint Ambroise et le futur jardin Truillot.
- un trottoir traversant qui va assurer une continuité piétonne et cycliste au droit de l'impasse Truillot et de la rue Popincourt.
- des quais-bus pour le bus 56 : le bus viendra directement à quai quand il s'arrêtera, sans avoir besoin de se déporter sur le côté. Nous savons que cela pose souvent des problèmes d'accessibilité au bus pour les personnes à mobilité réduite car, souvent en raison d'un stationnement illicite, le bus ne peut pas se mettre à quai correctement. Ici le problème sera résolu.
- des quais-bus pour le bus 76 au carrefour du boulevard Voltaire et de la rue de Charonne.

Pour revenir précisément aux deux éléments de votre vœu, vous suggérez l'aménagement d'une piste cyclable sur un seul côté du boulevard. L'idée paraît séduisante, et je vous rassure, on y avait même pensé. Le problème de cette proposition est qu'il y a une erreur d'appréciation qui fait que le projet ne fonctionne pas tel que vous l'avez imaginé : vous êtes parti sur l'élargissement du trottoir de 3 mètres, mais sur ces 3 mètres, il faut enlever une bordure de 10 cm environ du côté des pieds d'arbre afin de les préserver tout en faisant un dénivelé au niveau de la piste cyclable. (Je suis désolé pour les personnes qui ne sont pas familières avec le projet, ces explications techniques sont un peu difficiles à suivre) De l'autre côté de la piste cyclable, du côté du stationnement des véhicules, il faut qu'il y ait une bande de sécurité d'environ 70 cm pour éviter l'accident le plus commun des cyclistes, soit l'ouverture de portière. Il faut que les automobilistes garés puissent ouvrir leurs portières sans heurter les cyclistes. Du coup, vous n'avez plus que 2,2 mètres de largeur, ce qui est insuffisant pour une piste à double sens. Si l'on voulait faire une piste cyclable confortable et à double sens, nous serions obligés d'avoir une dissymétrie très importante du boulevard et cela serait dommage d'un point de vue esthétique car on casserait la symétrie toute haussmannienne de ce boulevard, et un amoureux du 11<sup>ème</sup> comme vous ne souhaite pas ce type de projet.

Par rapport aux prétendus avantages que vous évoquez, comme la réduction des conflits entre les piétons et les cyclistes, cela ne fonctionne pas de cette manière. Ce n'est pas parce que vous avez une seule piste au lieu de deux que vous réduisez l'accidentologie. Une piste à double sens crée beaucoup plus de conflits entre piétons et cyclistes car il y a des cyclistes qui arrivent dans les deux sens sur une piste plus large. Ce n'est pas du tout un gain de sécurité pour les piétons. Le projet tel que vous l'avez imaginé ne fonctionne pas. C'est la raison pour laquelle nous avons écarté le scénario de piste bidirectionnelle d'un seul côté.

Concernant votre proposition d'associer les habitants et les commerçants dans de véritables séances de travail, je souhaite rappeler la concertation qui a été faite et qui n'est pas terminée. Nous avons d'abord présenté les différents scénarios d'aménagements de ce projet lors de deux comités vélo du 11<sup>ème</sup> arrondissement, en septembre 2014 et en juin 2015. Une réunion de travail préparatoire à la réunion publique s'est tenue le 25 janvier 2016 avec les conseils de quartier et les associations. La réunion publique s'est déroulée le 10 février, où a été annoncé que l'on ferait un atelier de travail supplémentaire pour travailler plus finement sur les aménagements de la place Léon Blum et autour du jardin Truillot (entrées et sorties de la piste cyclable, inversion du sens de circulation de certaines rues) avec les conseils de quartier et les associations de cyclistes.

Une réunion est également prévue avec les commerçants. Comme vous l'avez indiqué, il est vrai que le stationnement en double file ne sera plus possible puisqu'il n'y aura plus qu'une seule voie de circulation. Il faut s'en féliciter car je rappelle que le stationnement en double file est illicite et crée beaucoup de comportements très accidentogènes sur le boulevard. Je rappelle qu'il n'y a pas deux voies de circulation dans les deux sens sur ce boulevard ; il y a aujourd'hui une voie et demie de circulation automobile, ce qui crée des comportements très dangereux, sans compter les stationnements en double file. Il n'y aura donc plus de stationnements en double file possibles. Nous sommes bien conscients que cela peut nécessiter de réviser l'offre de stationnement de livraison. On va lancer une étude pour voir s'il faut augmenter les places de livraison pour compenser cette offre.

Je ne vais pas répondre à tous les considérants de votre vœu, nous pourrions en parler si vous le souhaitez, mais j'ai répondu à l'essentiel. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup pour cette réponse. M. Jacques LEFORT souhaite réagir. »

**M. LEFORT** : « Merci M. JAPHET pour ces explications précises. Je n'abandonne pas l'idée de vous convaincre. Une piste cyclable a besoin de 1,40 mètre. Si l'on fait deux pistes cyclables, on a besoin de 2,80 mètres. Elles font actuellement 3 mètres. Il vous faut 70 cm entre les vélos et les voitures, il vous manque donc 50 cm que vous pourrez trouver en décalant de 50 cm les places de stationnement.

A propos de la concertation, vous disiez que les riverains avaient plébiscité ce projet en 2014 lors d'une opération de concertation. Non, ils ont plébiscité le fait qu'il y ait une piste cyclable mais pas le principe proposé ici de cette piste cyclable. Nous avons énormément de retours très réservés de la part des riverains et des commerçants sur le projet tel qu'il est annoncé. Je pense donc que nous avons encore un peu de travail et j'espère que nous le ferons ensemble.

Concernant la dissymétrie, l'harmonie helléno-classique prône une certaine symétrie dans nos grandes avenues. Vous l'avez complètement rompue sur la place de la République, vous pourrez donc faire un petit effort pour le boulevard Voltaire, cela ne vous traumatisera pas, d'autant plus si cela permet de maintenir une forme de fluidité. Et je persiste à dire que ce n'est pas en bouchonnant la ville comme un mauvais vin qu'on arrive à lui enlever toutes ses voitures. Au contraire, cela provoque surtout un arôme désagréable qui est celui de la pollution.

Sur le double-sens cycliste qui provoquerait des conflits avec les piétons, la proposition que nous vous faisons est toute simple : les piétons qui auraient peur des vélos pourraient prendre le trottoir d'en-face sur lequel il n'y a pas de piste cyclable et ainsi de risques de conflits avec les cyclistes.

Enfin, il ne faudrait pas se priver d'économiser 2 millions d'euros d'impôts des Parisiens en ne faisant que la moitié de ce projet qui est largement suffisant au vu de l'objectif qui lui est assigné. »

**M. le Maire** : « Je ne sais pas d'où sortent ces chiffres mais nous les avons entendus. »

**M. LEFORT** : « Ces chiffres ont été donnés lors de la réunion des conseils de quartier du 25 janvier, où il a été annoncé que le projet coûterait 4,5 millions d'euros. Il est peut-être faux mais il est cohérent avec les autres chiffres qu'on entend ce soir. »

**M. le Maire** : « Permettez-moi de vous répéter que je ne sais pas d'où sort ce chiffre, parce que le projet que vous présentez est un projet virtuel. Comme l'a indiqué M. Pierre JAPHET, son principe a été étudié et il ne fonctionne pas sur le principe. Vous faites de petits aménagements et vous avancez que cela coûte 2 millions d'euros en moins. Mais c'est vous qui le dites. Je n'ai aucun élément tangible permettant d'affirmer cet argument. La vie ne fonctionne pas aussi simplement, elle est parfois un peu plus compliquée, particulièrement à Paris qui est une ville complexe. M. Florent HUBERT et M. Luc LEBON ont demandé la parole. »

**M. HUBERT** : « Merci M. le Maire. Chers collègues, je ne serai pas long car je ne reviendrai pas sur l'ensemble des éléments techniques très précis apportés par M. JAPHET dans sa réponse. Je voudrais répondre à M. LEFORT et le féliciter de la qualité du vœu qu'il nous a soumis, avec des visuels et un travail technique. Mais je voudrais lui souligner, ainsi que vient d'indiquer M. le Maire, que malheureusement, dans la vraie vie des élus responsables de l'action municipale dans cet arrondissement, cela ne marche pas comme ça. Elaborer un projet tel que celui de l'itinéraire cyclable sur le boulevard Voltaire nous a pris plus de temps que celui que vous a pris de rédiger un vœu. Je peux vous assurer que nous avons pris en compte l'ensemble des éléments de faisabilité technique avec l'objectif d'optimisation financière et d'optimisation des usages sur ce

boulevard. Lorsqu'on vous répond que ce que vous proposez n'est pas possible, je vous incite à prendre en considération les éléments qui vous sont apportés.

Je voudrais quand même que l'on revienne un instant sur votre position. Je vais me permettre de dresser un parallèle : on a beaucoup parlé de logement social, vous nous expliquez régulièrement que vous y êtes favorables sur le principe et bizarrement, vous trouvez plein de prétextes pour ne pas voter ou vous abstenir sur un certain nombre de délibérations de créations de logements sociaux. De la même manière, vous nous expliquez que sur le principe, vous êtes évidemment favorables au rééquilibrage de l'espace public pour les circulations douces et les vélos, et bizarrement lorsqu'on présente un projet aussi ambitieux que celui-là, vous trouvez plein de raisons pour nous expliquer qu'on va lutter contre la voiture, qu'on va obstruer, bouchonner et polluer la ville. Mettez en concordance vos votes avec les principes que vous affirmez. Nous avons maintenant l'opportunité de contribuer à cette politique de rééquilibrage. Nous avons fait la place de la République, nous ferons la place de la Bastille, la place de la Nation et le boulevard Voltaire. Si vous soutenez réellement le développement de ces circulations douces et ce rééquilibrage, votez le projet de réaménagement du boulevard Voltaire lorsqu'il sera présenté. »

**M. LEBON** : « Je vais compléter tout ce qui a été dit et même prolonger les propos de M. HUBERT. Vous savez que le 11<sup>ème</sup> est l'arrondissement de Paris le plus circulé en vélo ; la part modale des cyclistes y est même supérieure à celle de la voiture. La Ville de Paris a beaucoup d'ambition pour le vélo depuis longtemps. Je pense donc qu'il faut que l'on soit très ambitieux sur la place du vélo dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Prenons l'exemple de Copenhague, ville que j'adore car elle est un peu la capitale mondiale du vélo, avec 40 % de part modale de déplacements en vélo : la ville ne fait plus de pistes cyclables faisant moins de 3 mètres, minimum réglementaire pour faire une voie directionnelle. Ils ont compris qu'il fallait que les cyclistes puissent se doubler et circuler facilement. Comme le disait un responsable de Copenhague, il faut que deux cyclistes puissent discuter tranquillement pendant qu'un troisième a la possibilité de les doubler. Telle est leur vision du vélo et telle est notre ambition.

Il y a en effet des bouchons mais les voitures ne sont pas victimes des bouchons, elles en sont la cause. Tel est le problème dans notre ville. Merci. »

**M. le Maire** : « Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant l'importance de développer un réseau continu de pistes cyclables sécurisées à Paris,

Considérant l'importance de garder sa fluidité au boulevard Voltaire,

Considérant l'urgence de sécuriser les trajets des piétons sur les trottoirs de ce boulevard,

Considérant le projet de pistes cyclables sur le boulevard Voltaire présenté par la mairie le 10 février 2016, qui consiste à :

- remplacer les actuelles places de stationnement de part et d'autre du boulevard par des pistes cyclables très larges (3 mètres) où les vélos ne rouleront que dans un seul sens,
- déporter les actuelles places de stationnement vers le centre de la voirie,
- restreindre les files de circulation à 2 voies très resserrées de 3 mètres chacune,

Considérant que les élus de la droite et du centre soutiennent vigoureusement la réalisation de pistes cyclables dans le 11<sup>e</sup>, en témoigne leur vote du « plan vélo » présenté au conseil du 2 avril 2015, mais que le projet présenté par la mairie comporte un risque certain d'obstruction du boulevard Voltaire :

- la restriction à deux voies serrées, sans possibilité de doubler en cas de trafic moyen dans l'autre sens, va totalement boucher le boulevard. Remonter le boulevard Voltaire de la Nation à République à la vitesse d'un camion poubelle, avec des immobilisations à chaque fois qu'un automobiliste voudra se garer ou sortir de sa place, voilà une aventure que l'on ne souhaiterait à personne. C'est pourtant le risque du projet de la mairie du 11<sup>e</sup>.
- certains arrêts de bus sont laissés en vis-à-vis de chaque côté du boulevard, comme au croisement avec la rue Amelot. Même en cas de trafic fluide, cela conduira à un blocage total du boulevard en cas d'arrêt simultané de deux bus.
- la RATP demande au moins 6m50 de large alors que le projet ne propose que 6m : le gabarit des bus fait courir des risques d'accidents aux deux roues tentés de se faufiler entre les voies.

Considérant que cet embouteillage du boulevard pourrait avoir des conséquences très négatives :

- augmentation du bruit et de la pollution sur le boulevard,
- diminution de l'attractivité pour les commerces, très nombreux sur le boulevard :
- les véhicules de livraison auront l'impossibilité de se garer en double-file (sauf à boucher totalement le boulevard, ce que certains oseront...). Lorsqu'ils ne trouveront pas de place ils ne pourront tout simplement pas livrer leur marchandise.
- les clients venant en voiture de loin ou pour acheter des objets lourds privilégieront d'autres commerces situés dans des zones plus accessibles.
- difficulté accrue pour remplacer les commerces de textiles de gros - qui quittent actuellement le boulevard - par des commerces apportant une offre de qualité au quartier,
- tentation de supprimer davantage de places de stationnement pour les remplacer par des places de livraison,

Considérant les expériences malheureuses conduites par la mairie de Paris par exemple sur les boulevards Magenta, Saint-Marcel ou Montparnasse, ou des aménagements urbains ont conduit à embouteiller et polluer leur quartier, tout en les rendant parmi les plus accidentogènes de Paris,

Considérant que les 'comités vélos' et la concertation internet de fin 2014 a permis uniquement de choisir les axes cyclables à aménager, mais en aucun cas à en définir le contenu, que la réunion qui s'est tenue en mairie le 10 février 2016 a surtout été l'occasion de présenter le projet retenu et les variantes rejetées par la mairie, et donc que la concertation avec les habitants et les commerçants sur le détail du projet reste à construire,

Considérant le coût particulièrement élevé de 4,5 millions d'euros annoncé par ce projet, notamment du fait de la nécessité de désamianter une partie des chaussées du boulevard Voltaire,

Considérant que la mise aux « normes pompier » d'une voie n'est obligatoire que si on y engage des travaux, et que le fait de ne pas toucher à l'une moitié du boulevard évite cette dépense,

Considérant que sur une piste cyclable large de 3m il est possible d'installer deux pistes cyclables, chacune dans un sens (la largeur des pistes unidirectionnelles classiques est de

1m40) sans que cela ne gêne le doublement des vélos, la visibilité étant suffisante sur le boulevard Voltaire rectiligne,

Considérant qu'il serait dommage d'abîmer irrémédiablement la qualité de vie d'un boulevard du 11<sup>e</sup> aujourd'hui large et fluide,

Sur le rapport de Monsieur Jacques LEFORT,

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT, et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

1. que l'aménagement de la piste cyclable n'ait lieu que d'un côté du boulevard où la piste de 3m de largeur prévue serait rendue bidirectionnelle,
2. que les habitants et commerçants soient associés dans de véritables séances de travail avec les services techniques et les élus de la ville pour définir notamment :
  - le côté du boulevard où la piste cyclable serait réalisée, cette position pouvant varier par tronçon entre deux carrefours majeurs,
  - l'aménagement de la piste dans ses zones de rétrécissement, au droit des passages piétons par exemple, où de toutes les façons les vélos doivent être amenés à ralentir,
  - le déplacement des arrêts de bus, en évitant qu'ils soient situés en vis-à-vis de part et d'autre du boulevard, car deux bus arrêtés simultanément rendent leur dépassement dangereux du fait de leur gabarit,
  - le traitement des interactions entre vélos et piétons, de façon notamment à protéger les personnes âgées de la vitesse des vélos.

Cette solution aurait un quadruple avantage :

- elle maintiendrait la fluidité du boulevard, baissant son volume sonore et son niveau de pollution, et laisserait à la RATP la largeur requise pour le croisement de ses bus en sécurité,
- elle éviterait la moitié de la gêne des travaux, qu'il s'agisse de la perte d'activité pour les commerçants du boulevard, ou des nuisances sonores pour les riverains,
- elle diviserait par deux les risques d'accidents vélos/piétons puisqu'il y aurait une piste au lieu de deux. Les personnes craignant les vélos pourraient emprunter le trottoir d'en face,
- elle ferait économiser plus de 2 millions d'euros en évitant la moitié des travaux prévus sur la totalité du linéaire. Cette somme déjà budgétée pourrait être affectée à la construction de crèches, ou au renforcement des moyens de propreté du quartier par exemple.

**M. le Maire :** « Qui vote pour ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**QUESTIONS ORALES ADRESSÉES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

**Q11201606 Question orale relative à la gestion et au fonctionnement du local collectif résidentiel -rue Robert Houdin- qui est sous la responsabilité du bailleur Le Logement Francilien**

**M. le Maire** : « La première question va être posée par Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Nous revenons sur le sujet du LCR de la rue Robert Houdin.

L'objectif de la création des locaux collectifs résidentiel était de mettre à disposition des locaux gérés collectivement par les habitants dans le but d'aider à développer le vivre ensemble. Le quartier Fontaine au Roi, quartier politique de la ville, bénéficie depuis la construction de la cité Robert Houdin par le Logement Francilien, d'un local au rez-de-chaussée de la rue Robert Houdin.

Les élu-es écologistes regrettent les dysfonctionnements du LCR pendant tout l'hiver 2016 malgré un investissement important du bailleur pour réaliser récemment des travaux.

Trop souvent assimilé à un équipement municipal par les riverains et les associations qui le fréquentent, ce local n'a pas son identité propre et n'est pas géré de manière collective depuis de nombreuses années.

Cet hiver, le manque de chauffage, l'inondation due aux nombreuses fuites d'eau, le mauvais fonctionnement de la cloison mobile, l'absence d'eau dans les toilettes ont provoqué de nombreux dysfonctionnements du lieu et de nombreuses tensions entre les différents utilisateurs.

L'amicale des locataires de la rue Robert Houdin est dépossédée d'un espace, qui à l'origine a été construit pour eux et en revendique donc la gestion.

La régie de quartier, à qui avait été confiée la responsabilisation du bon fonctionnement du lieu il y a quelques années, semble ne pas être en capacité de faire face à l'ensemble des problèmes depuis plusieurs mois.

Ma question est la suivante : M. le Maire, y-a-t-il la possibilité d'impulser la mise en place d'un groupe de travail qui pourra réunir, le bailleur, les usagers du lieu, l'amicale des locataires et la régie de quartier afin d'apaiser les relations entre les différents partenaires et d'élaborer une réelle gestion collective de ce local collectif résidentiel ? »

**M. le Maire** : « Il s'agit bien du LCR du 20 rue Robert Houdin se trouvant dans la propriété du Logement Francilien. Comme vous l'avez indiqué, il a été confié en gestion à la Régie de quartier par le Logement Francilien, qui est lié par une convention pour ce travail. Dès le départ, l'ensemble des acteurs étaient d'accord pour que ce local vive de manière régulière, voire quotidienne, et puisse être utilisé par les associations du quartier. C'est pourquoi le fait de confier sa gestion à la Régie de quartier était une idée intéressante.

Jusqu'à la rénovation du local, des comités de pilotages se réunissaient pour attribuer les créneaux et faire le point sur d'éventuels dysfonctionnements, pour gérer le lieu. Ni les associations ni les habitants ne semblent s'être réellement saisis de cet outil de pilotage. C'est la raison pour laquelle je vous ferai une proposition autre qu'un comité de pilotage tel qu'il a pu exister.

Cet hiver, le LCR a effectivement connu des dysfonctionnements techniques principalement du à l'entreprise qui a posé un tableau électrique dont l'ampérage était insuffisant pour supporter le fonctionnement simultané de l'ensemble des chauffages du local. Ces dysfonctionnements

techniques ont créé des tensions entre la Régie de quartier et deux associations utilisatrices principales du LCR (Les Femmes des Fontaines et le Comité métallos). Les autres associations semblent plutôt satisfaites du fonctionnement du local. Suite à ces tensions, une réunion spécifique a été organisée en mars dernier, réunissant le Logement Francilien, la Régie de quartier et les acteurs du LCR. Cette réunion semble avoir pleinement joué son rôle et les tensions semblent apaisées.

La Mairie n'est pas présente au comité de pilotage parce que ce n'est pas un équipement municipal mais un local appartenant au Logement Francilien, dans le cadre du fonctionnement des LCR. Toutefois, suite à cette question orale, nous allons demander à la Régie de quartier d'organiser une nouvelle réunion de comité de pilotage courant juin pour faire le point sur l'année, préparer la rentrée et éviter que ces dysfonctionnements se reproduisent. L'EDL pourrait participer à ce prochain comité de pilotage afin de s'assurer des bonnes volontés des différents acteurs et partenaires et de nous alerter sur d'éventuelles difficultés. Je sais Mme Isabelle CHARPENTIER disponible pour jouer un rôle de médiation auprès des acteurs qui en auraient besoin. »

#### **Q11201607 Question orale relative au jardin éphémère sur l'espace du futur jardin Truillot**

**M. le Maire :** « La seconde question est posée par Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Merci M. le Maire. L'initiative de la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement de mettre en place un « jardin éphémère » durant la période de fin des travaux de libération de l'espace du futur jardin Truillot et avant le début des travaux du jardin en 2017 a fait l'objet d'une information préalable très limitée.

L'ouverture de ces travaux n'a été précédée d'aucune concertation préalable auprès des habitants et du conseil de quartier.

Le début des travaux d'aménagement et la création d'une dalle bétonnée ont été découverts par les habitants.

L'espace attribué au jardin éphémère semble extrêmement réduit.

Cette surface limitée est occupée pour partie par un terrain pour jeux de ballons sur une dalle bétonnée entourée d'une clôture grillagée.

Les habitants se sont souvent exprimés contre la création d'un emplacement pour jeux de ballons à l'intérieur du futur jardin Truillot afin de préserver la tranquillité des futurs utilisateurs du jardin et de ne pas créer de nuisances sonores supplémentaires pour les riverains du jardin dont une crèche.

La disparition de cette installation éphémère va créer une frustration chez les jeunes si aucun autre équipement n'est mis à leur disposition dans un périmètre raisonnable.

Le souhait émis de créer un passage provisoire afin de faciliter l'accès des personnes handicapées employées par l'ANRH depuis la station de métro Richard Lenoir n'a pas été retenu pour des raisons d'ordre budgétaire.

Dans ces conditions, nous vous posons plusieurs questions M. le Maire :

- Quelle sera la durée d'usage de ce terrain de jeu de ballons ?
- Quelles seront les conditions d'accueil des jeunes, quel encadrement, quels seront les horaires de pratique des activités ?
- Quel est le budget d'investissement et de fonctionnement de cette installation éphémère ?
- Quelle solution de substitution sera proposée aux jeunes lors de la destruction du terrain éphémère ? »

**M. le Maire** : « Au vu des considérants, cela nécessiterait que j'y réponde point par point. Mais je vais synthétiser mon propos, en rappelant simplement que personne ne peut dire avoir été pris au dépourvu sur cette animation temporaire. Vous étiez tous présents lors des vœux à la population dans la salle Olympe de Gouges, au cours desquels j'ai dit, de façon imprudente peut-être, que nous nous efforçons de mettre en place une animation temporaire dans l'attente de la réalisation des travaux. Je me rappelle très bien avoir plaisanté sur le fait que je m'avançais peut-être un peu, étant donné les montagnes de difficultés qu'il faut surmonter. M. Jean-François MARTINS, Mme Liliane CAPELLE et Mme Joëlle MOREL comprennent mes propos. Tout le monde s'est mobilisé à son niveau pour ne pas avoir une friche qui génère des nuisances et qui soit inutilisée alors que nous sommes dans un arrondissement qui manque terriblement d'espaces publics. Il était absolument évident qu'une animation temporaire pourrait permettre de réguler cet espace et d'offrir un lieu qui n'existe pas encore aux habitants. C'est avec cet état d'esprit que nous avons installé un terrain de sports temporaire et des sacs de terre amovibles qui vont permettre d'avoir des activités de jardinage. Lancées lors du dernier weekend d'avril, de nombreux habitants sont venus et ont été ravis de pouvoir participer aux échanges de graines et aux ateliers de construction de bacs de jardinage. Du bruit a été fait au cours de ces différents ateliers, mais pour autant, je n'ai reçu aucune plainte à l'issue de ce weekend fort animé.

A l'heure qu'il est, l'espace est en passe d'être ouvert. Nous avons observé que des jeunes avaient trouvé le moyen de s'y introduire pour jouer au ballon depuis une semaine, et aucune plainte relative au bruit ne m'est remontée. Pour y être allé à plusieurs reprises, le bruit du boulevard est très largement supérieur et couvre totalement les bruits de ballons, même en bord de terrain. Tout le monde devrait être rassuré sur cette question du bruit par rapport au terrain multisports.

Par rapport à la durée d'usage du terrain, le terrain sera en place jusqu'au début des travaux, c'est-à-dire jusqu'à la fin de cette année. Les travaux d'aménagement commenceront au premier trimestre 2017. Une communication pour une population plus ciblée sur le quartier est en train d'être réalisée et sera diffusée dans les jours qui viennent.

Le terrain est en libre accès (de 8h à 20h), comme il en existe à plusieurs endroits dans notre arrondissement, avec des animations sportives ponctuelles encadrées par des animateurs de la Direction de la Jeunesse et des Sports, par exemple, à l'occasion des événements organisés les 4 et 5 juin prochains dans le cadre de l'Euro 2016. J'invite tous les élus et la population à venir participer ou assister à ces animations.

Cette opération a été financée sur l'enveloppe du budget participatif 2014 « sport urbain en liberté ». Elle a été une enveloppe parisienne qui a permis de dégager des financements pour installer des terrains de sport urbains. D'ailleurs, le terrain pourra éventuellement être positionné ailleurs lorsque nous n'en aurons plus l'usage à cet endroit. Les grilles du terrain pourront être réutilisées afin de servir à un autre terrain de l'arrondissement à l'exemple du TEP Charrière ou encore du TEP du square Gardette.

Quelle solution de substitution sera proposée aux jeunes lors de la destruction du terrain éphémère ? Dans le cadre de la concertation sur l'aménagement du jardin, il a été question de la substitution de ce terrain à l'occasion de l'aménagement : les jeux pour enfants du boulevard Richard Lenoir viendront dans le jardin et les activités qui avaient été imaginées un temps pour les adolescents dans le jardin seront installées sur le terre-plein central du boulevard Richard Lenoir, donc plus éloignées de toute habitation.

Voilà les éléments que je pouvais vous apporter en réponse à votre question. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. »

**A 23h05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**